



uOttawa

Saidouba Camara

**ÉCONOMIE POLITIQUE DE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE DE
L'OUEST**

Mémoire soumis afin de satisfaire
aux exigences partielles
du programme de maîtrise en affaires publiques et internationales

Sous la supervision du Professeur Patrick Leblond

École supérieure d'affaires publiques et internationales
Université d'Ottawa

18 juin 2020

Résumé

Pour les pays d'Afrique de l'Ouest, l'intégration régionale est présentée comme un moyen pour les aider à surmonter les enjeux de développement auxquels ils font face. Les pays, regroupés au sein de la CEDEAO tentent depuis quelques années d'accroître les liens commerciaux au sein de la zone à travers un projet d'intégration régionale ambitieux. Cependant, la plupart des pays disposent de ressources limitées et de cadres institutionnels peu solides pour mener à bien leur projet. De plus, les économies de la région ont des structures économiques semblables tournées vers les exportations de matières premières et agricoles vers les pays industrialisés et émergents. Ils n'ont donc pas beaucoup de choses à échanger entre eux. Puis, il y a un manque de coordination entre les pays, qui peut être expliqué par l'absence d'un hégémon régionale qui serait garant du bon fonctionnement des structures mises en place pour soutenir l'intégration. Le Nigéria, la puissance économique et politique régionale, manque de capacité pour assumer ce rôle et connaît lui-même des défis internes qu'il doit surmonter. Les initiatives déjà en place ont du mal à porter leur fruit et le projet d'intégration dépend fortement de l'assistance financière des bailleurs de fonds internationaux, augmentant ainsi le risques que ces acteurs externes puissent influencer les priorités des dirigeants de la région et les pousser à adhérer au projet d'intégration sans pour autant s'y engager pleinement.

Abstract

For West African countries, regional integration is seen as a way to overcome the developmental challenges that they face. ECOWAS countries have been trying to increase trade links between them through an ambitious regional integration project. However, most of the region's countries, have limited resources and weak institutional capacities to carry out this project. Besides, the economies of the region have similar economic structures, mostly geared towards exports of raw materials and agricultural products to industrialized and emerging countries and do not have much to trade with each other. Moreover, there is a lack of coordination between countries, which can be explained by the absence of a regional leader that would guarantee the proper functioning of the structures put in place to support the integration process. Nigeria, as a regional economic and political power, cannot take on this role because it faces internal challenges of its own. The initiatives already in place are struggling to bear fruit and the integration project is heavily dependent on financial assistance from international donors, with the increased risk that these external actors may influence the priorities of the region's leaders and push them to adhere to the integration project without being fully committed to it.

Acronymes et abréviations

ACP : Afrique, Caraïbes et Pacifique

ALENA : Accord de libre-échange nord-américain

ASEAN : Association des nations de l'Asie du Sud-Est

BAD : Banque africaine de développement

BCEAO : Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest

BRVM : Bourse régionale des valeurs mobilières

CEA : Commission économique pour l'Afrique des Nations unies

CEAO : Communauté économique de l'Afrique de l'ouest

CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEEAC : Communauté économique des États de l'Afrique centrale

CEMAC : Communauté économique et monétaires des États d'Afrique centrale

CEN-SAD : Communauté des États sahélo-sahariens

CER : Communauté économique régionale

CNUCED : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

COMESA : Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe

CPCC : Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO

ECOMOG: Economic Community of West African States Ceasefire Monitoring Group

ECOWAP: Politique agricole de la CEDEAO

ECOWARN: ECOWAS Early Warning and Response Network

ETI : ECOBANK Transnational Incorporated

FAC : Force en attente de la CEDEAO

FAIR : Fonds d'Assistance à l'Intégration Régionale

FCCIAO : Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie d'Afrique de l'Ouest

FMI : Fonds monétaire internationale

Franc CFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

IRED : l'Initiative régionale pour l'énergie durable

Mercosur : Marché commun du Sud

MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali

MISMA : Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine
NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMC : Organisation mondiale du commerce
OUA : Organisation de l'unité africaine
PIB : Produit intérieur brut
PIC : Politique industrielle commune
PICA0 : Politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest
PCSC : Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité
PAU : Politique agricole de l'Union
SADC : Communauté de développement de l'Afrique australe
SLE : Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO
UA: Union africaine
UDEAO : Union douanière économique des États de l'Afrique de l'ouest
UE : Union européenne
UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine
TEC: Tarif extérieur commun
ZLECA : Zone de libre-échange continentale africaine
ZMAO: Zone monétaire ouest-africaine
ZMO : Zones monétaires optimales

Table des matières

RÉSUMÉ	2
ABSTRACT	3
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	4
INTRODUCTION	7
I. INTÉGRATION RÉGIONALE : REVUE DE LA LITTÉRATURE ET DES APPROCHES THÉORIQUES	14
A. APPROCHES DES RELATIONS INTERNATIONALES	15
B. APPROCHES ÉCONOMIQUES	18
C. INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE	19
D. INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE	21
II. INTÉGRATION ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST	24
A. ORGANISATIONS RÉGIONALES ÉCONOMIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST	25
1. LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	25
2. UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST-AFRICAINE (UEMOA)	27
3. ZONE MONÉTAIRE OUEST-AFRICAINE (ZMAO)	29
B. OÙ EN SOMMES-NOUS?	30
1. FAIBLESSE DES ÉCHANGES COMMERCIAUX	32
2. ENTRAVES À LA MOBILITÉ ET À LA CIRCULATION	34
3. FAIBLESSE DES RESSOURCES ET DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES	37
4. APPARTENANCES MULTIPLES	38
III. COMPRENDRE L'ÉCART ENTRE LES AMBITIONS ET LES PROGRÈS DE L'INTÉGRATION	39
A. DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES ACTEURS EXTERNES	41
B. CEDEAO vs UEMOA	42
C. LE NIGÉRIA, UNE PUISSANCE HÉGÉMONIQUE?	44
D. LES ACTEURS NON ÉTATIQUES ET L'INTÉGRATION	48
E. REGARD VERS L'AVENIR : L'INTÉGRATION AFRICAINE	51
IV. CONCLUSION	53
BIBLIOGRAPHIE	56

Introduction

Au cours du XX^e siècle, plusieurs entités régionales dans des espaces géographiquement définis ont vu le jour. L'intégration régionale était censée permettre aux pays, dans un contexte de Guerre froide et de préoccupations liées aux enjeux de sécurité, de profiter de liens privilégiés avec leurs voisins immédiats afin de se prémunir de possibles conflits. Pour d'autres, notamment les pays ayant accédés à leur indépendance, il s'agissait d'un moyen qui entraînait dans le cadre de la construction étatique et d'atteindre des objectifs qui nécessiteraient d'agir collectivement. Les mouvements tiers-mondistes notamment en Afrique, en Asie et en Amérique latine ont milité pour des voies de développement autocentrées, dans une économie mondiale marquée par la dichotomie « centre » et « périphérie » (Hugon, 2002). Les premières formes d'intégration économique qui ont vu le jour dans les pays en développement visaient à réduire la dépendance vis-à-vis des pays du centre afin de promouvoir les échanges au sein d'espaces régionaux. En effet, l'intégration régionale était censée enclencher une déconnexion du système international et résultait par l'érection de mesures protectionnistes afin de limiter les importations. Cette stratégie d'industrialisation par substitution aux importations a été adoptée par plusieurs pays en développement, notamment les pays africains (Jones, 2002, Cason 2010). Hugon (2002) qualifie cet « ancien régionalisme » de conception « volontariste de l'intégration ». Cette conception volontariste a laissé place à une conception libérale de l'intégration par le marché ou le « nouveau régionalisme » (Kebabdjian, 2014), qui à rebours de la première, milite pour un rapprochement vers le marché mondial, à travers les interactions entre États, sociétés multinationales, organisations internationales et d'autres acteurs transnationaux. Pour certains États, l'intégration régionale représente une stratégie qui vise à faire face aux différents défis que pose la

mondialisation. Avec la mondialisation et l'interdépendance des économies, les pays doivent s'adonner à divers mécanismes de coopération afin de bénéficier de ressources qui ne sont que peu disponibles sur les marchés nationaux (Ayuk & Kaboré, 2012), dans un contexte de concurrence globale.

En Afrique, en plus de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ancêtre de l'Union africaine (UA), plusieurs communautés économiques régionales (CER) ont vu le jour dans les différentes régions du continent. L'intégration régionale en Afrique s'inscrivait dans le cadre de l'affirmation d'un panafricanisme prôné par les « Père de l'indépendance » africaine (Diouf, 2006; Hancock, 2014; Levine & Nagar, 2016). En Afrique de l'Ouest, les pays de la région décidèrent de créer la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 1975 afin de renforcer la coopération économique entre les pays et former une union économique. En 2018, la CEDEAO était composée de 376 millions d'habitants et affichait un produit intérieur brut (PIB) de 609 milliards de dollars américains. Presque cinquante ans après sa création, le niveau d'intégration économique dans la région reste loin des objectifs visés notamment à cause du faible volume des échanges commerciaux intrarégional causé par de multiples obstacles notamment les barrières nontarifaires, la mauvaise qualité des infrastructures, les problèmes de gouvernance interne et la faible complémentarité des économies, ce qui signifie que les pays ont peu de choses à échanger entre eux (Banzeu, 2016). La plupart des pays au sein de la CEDEAO font partie des pays les plus pauvres de la planète et ont des économies qui reposent sur l'exportation de matières premières et des produits agricoles vers d'autres régions du monde (CNUCED, 2018). De plus, la région a connu des conflits armés au cours des dernières décennies et connaît encore une situation sécuritaire précaire avec l'émergence de groupes armés, notamment djihadistes au Sahel. La CEDEAO, avec pour but initial des objectifs économiques, a vu son rôle évoluer à celui d'un acteur

incontournable dans les efforts de maintien de la paix et de la prévention des conflits, cela aux dépens de l'intégration économique (Udogu, 1999). En effet, la révision du Traité de la CEDEAO en 1993, avec l'incorporation d'éléments liés à la gouvernance et au maintien de la stabilité dans la région, a permis d'accroître l'influence politique de la CEDEAO et son implication dans les initiatives visant à promouvoir la bonne gouvernance et la démocratie. Ainsi, l'organisation a eu à jouer le rôle de garant de la stabilité dans la région à travers des canaux diplomatiques, des pressions économiques et politiques ainsi que l'envoi de troupes. L'implication de la CEDEAO dans le maintien de la paix fait écho au nexus sécurité-développement entretenu par les grandes puissances mondiales ainsi que les organisations internationales (voir Cambrezy et Zahar, 2014; Abrahamsen, 2001; Duffield, 2007; Saliba-Couture, 2012, North-South Institute, 2007).

La CEDEAO est une zone de libre-échange et une union douanière et se dirige vers une union monétaire. Cette intégration économique ne se traduit pas cependant en interdépendance ou des liens économiques forts entre les économies de la région. Les échanges commerciaux entre les pays restent faibles, même si les données officielles ne prennent pas en compte l'économie informelle, qui occupe une place plus importante. La région est composée de pays disposant de poids économiques disparates, de cadres institutionnels peu solides et qui connaissent des défis en matière de gouvernance. Certains avancent que les projets d'intégration économique en Afrique sont ambitieux au regard des difficultés que connaissent les pays, alors que d'autres avancent que les pays se lancent dans un mimétisme en essayant de suivre le modèle de l'Union européenne (UE) sans prendre en compte les caractéristiques des pays que compose la région (Ravenhill, 2016; Asante, 2016; Motsamai et Qobo, 2012; Gibb). Il est vrai que, comme l'Union européenne, la CEDEAO s'est dotée d'institutions à vocation supranationale telles que la Cour de Justice, le

Parlement et la Commission (Owusu, 2013). Toutefois, ces institutions sont fortement minées par les États, qui détiennent le vrai pouvoir décisionnel.

Bien que la CEDEAO joue un rôle plus remarqué dans la prévention de conflits et des initiatives en faveur du maintien de la paix, cette recherche va principalement porter sur l'intégration économique au sein de la CEDEAO. Cette recherche tente de répondre aux questions suivantes : 1) quel sont les facteurs qui expliquent le décalage entre les ambitions affichées par les pays et le faible niveau d'intégration économique en Afrique de l'Ouest? 2) quelles seraient les implications de cette lenteur pour l'avenir du projet d'intégration économique?

Le cadre analytique de cette recherche s'articule autour des questions liées à la lenteur du processus d'intégration économique en Afrique de l'Ouest ainsi que les facteurs qui incitent les dirigeants des pays à poursuivre le projet d'intégration. Nous allons adopter une approche d'économie politique afin de nous aider à examiner les facteurs qui influencent les acteurs impliqués dans le processus d'intégration économique en Afrique de l'Ouest. Une approche d'économie politique nous permet entre autres d'examiner les écarts entre l'optimum d'objectifs politiques et économiques et leur mise en place effective, causée notamment par la présence d'acteurs ayant des intérêts hétérogènes (Drazen, 2002). Nous allons donc tenter d'analyser les motivations, les préférences et les contraintes auxquelles les décideurs politiques sont confrontés ainsi que les relations de pouvoir qui existent entre les différentes parties impliquées dans le processus d'intégration économique régionale en Afrique de l'Ouest.

Concernant les facteurs qui pourraient expliquer la faiblesse de l'intégration économique dans la région, nous aborderons les questions liées aux manques de ressources des pays afin d'atteindre les objectifs ambitieux qu'ils se sont fixés. La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest font partie des pays les plus pauvres et les plus fragiles au monde. Les structures des économies

des pays de la région sont similaires : les pays exportent des matières premières et agricoles et importent des équipements de machinerie ainsi que des produits manufacturés. La faible complémentarité des économies est un autre facteur qui participe à l'échec des projets d'intégration régionale (Mattli, 1999). D'autres facteurs tels que la faible coordination et la faiblesse institutionnelle, peuvent s'expliquer par l'absence d'une véritable puissance régionale. Bien que le Nigéria représente la puissance économique régionale, avec plus de 65 % du PIB, et dispose d'un poids politique important, le pays est miné par des défis internes. De plus, ses liens commerciaux avec les pays de la région sont très faibles : aucun pays de la région n'a pour premier partenaire commercial le Nigéria. Il y a aussi que le fait que les États ne seraient pas plus intéressés par l'intégration régionale que de préserver leur souveraineté et d'assurer la survie de leur régime (Schneider, 2017). Quant à la question de savoir les raisons qui poussent les dirigeants à soutenir l'intégration économique malgré la faiblesse de l'évolution de celle-ci sans nécessairement remettre en cause l'idée même ou la forme de l'intégration, on peut se tourner vers des facteurs externes. L'intégration économique dans la région dépend fortement de l'assistance financière, technique et logistique que fournissent les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux. Toutefois, cette dépendance vis-à-vis d'acteurs extérieurs soulève la question de l'appropriation du projet d'intégration par les acteurs locaux. Söderbaum (2017 : 358) avance que les bailleurs externes influencent et peuvent même contrôler l'ordre du jour de l'intégration régionale en Afrique et dans les CER. La volonté de s'intégrer peut également être perçue comme un moyen pour les États de légitimer leurs régimes et accroître leur souveraineté ou encore d'attirer des financements des bailleurs de fonds dans pour entretenir les relations clientélistes existantes.

Dans cette recherche, nous n'allons pas étudier les choix initiaux des dirigeants politiques concernant la forme et le choix du cadre institutionnel. Nous allons plutôt nous pencher sur les

facteurs qui pourraient expliquer les raisons qui poussent les dirigeants à maintenir cette volonté de s'intégrer économiquement malgré la lenteur du processus au cours des dernières décennies. Plusieurs organisations régionales n'existent plus, car elles ne remplissaient pas les objectifs qu'elles se sont fixés alors que d'autres organisations régionales actuelles n'envisagent pas d'approfondir leur intégration à cause des difficultés qu'elles rencontrent avec les arrangements actuels. C'est le cas du Mercosur : Marché commun du Sud ou Mercosur en Amérique latine, qui n'envisage pas d'aller au-delà de l'élimination des barrières commerciales et de mettre en place des entités supranationales à cause des faiblesses institutionnelles des pays et des facteurs liés à l'économie politique internationale (Cason, 2010).

L'hypothèse de cette recherche est qu'en plus des défis institutionnels et de gouvernance, des ressources limitées des pays, la non-complémentarité des économies caractérisées par une faible diversification et une dépendance aux exportations des matières premières notamment vers les pays industrialisés, font que le projet d'intégration économique en Afrique de l'Ouest aura des difficultés à connaître des avancées majeures. L'intégration repose beaucoup sur une coordination des actions entre les pays et la présence d'un État qui serait garant des arrangements institutionnels et des questions de redistribution. Elle dépend aussi du rôle important des acteurs du secteur privé impliqués dans les échanges transfrontaliers. On peut penser qu'il y a vraisemblablement un souhait des divers acteurs à s'intégrer, mais que les progrès au cours des dernières décennies ont montré très peu de signes encourageants. Autrement dit, les pays d'Afrique de l'Ouest semblent avoir souscrit à une intégration dont ils n'ont pas les capacités de mener à bien. Le projet d'intégration économique en Afrique de l'Ouest reste très ambitieux alors que les pays n'ont pas les ressources nécessaires de mettre en place les projets et programmes qui entrent dans le cadre de l'intégration régionale (Guillaumont et Jeanneney, 2014). Cette recherche exploratoire n'a pas

pour but d'apporter des réponses définitives aux problèmes liés à l'intégration régionale en Afrique de l'ouest ou de prescrire une méthode qui permettrait de surmonter les défis posés. Il s'agit plutôt d'analyser les dynamiques régionales et de tenter de comprendre les lacunes inhérentes au projet d'intégration dans la région. Bien que les facteurs liés de la stabilité et la prévention des conflits dans la région sont des éléments soulevés dans la volonté de s'intégrer par les pays de la région, cette recherche traite principalement de l'intégration économique. Les questions de sécurité ou culturelles ne sont donc pas des thèmes qui seront examinés dans cette recherche. Ensuite d'autres facteurs externes qui peuvent influencer le projet d'intégration notamment une crise économique ou financière ou un évènement géopolitique majeur ne seront pas non plus couverts dans cette recherche.

Dans la première partie de cette recherche, nous allons nous intéresser à la littérature qui traite de l'intégration économique régionale, notamment les théories qui s'y affèrent ainsi que tenter de cerner les raisons qui poussent les pays, notamment ceux en développement, de vouloir s'intégrer. La deuxième partie sera consacrée au processus d'intégration dans la région, les organisations régionales pertinentes ainsi que l'état des lieux en matière d'intégration régionale. Nous n'évoquerons pas les organisations régionales spécialisées telles que celles qui œuvrent dans la mise en valeur des fleuves ou d'anciennes organisations économiques qui ne sont plus actives. Dans la troisième partie, nous ferons appel au cadre analytique d'économie politique afin d'examiner les facteurs politiques, institutionnels et externes qui pourraient influencer les acteurs ainsi nous aider à mieux comprendre le décalage entre les ambitions et la réalité. Par la suite, nous ferons un survol des défis futurs que poseront la faiblesse de l'intégration des CER pour le projet d'intégration à l'échelle africaine. Enfin, nous allons conclure en soulevant la pertinence de la forme d'intégration actuelle adoptée par les pays d'Afrique de l'Ouest et offrir des pistes de

solutions pour de futures études qui permettront de comprendre les motivations des dirigeants africains à ne pas remettre en question leur participation dans des projets d'intégration défaillants.

I. Intégration régionale : revue de la littérature et des approches théoriques

L'intégration régionale peut être appréhendée en effectuant une analyse à la fois économique et politique. Un projet d'intégration peut avoir pour vocation de procurer des avantages économiques aux pays qui participent au projet ou encore réduire l'autonomie des États afin d'atteindre des objectifs politiques communs. Selon Mattli (1999 : 19), l'intégration régionale abordée sous l'approche des sciences politiques tend à principalement s'attarder sur les questions institutionnelles et de politiques publiques alors que l'approche économique met un accent particulier sur les gains et les pertes que génère l'intégration. Kebabdjian (2004) affirme que les travaux des économistes forment « un ensemble éclaté » et que ces derniers s'inscrivent dans une certaine forme de normativité. L'intégration est donc abordée sous des aspects techniques et aux avantages présumés des différents types d'intégration, sans nécessairement tenir compte des questions institutionnelles et des forces politiques. Les choix politiques qui peuvent motiver la formation de groupements régionaux sont souvent ignorés ou peu pris en considération. Il explique:

« En restreignant l'objet d'étude aux marchés constitués, ces analyses négligent de prendre en compte un aspect essentiel de l'intégration régionale, à savoir la production de normes, de règles, de procédures de prise de décision et de mécanismes de régulation communs à une région (2004 : 155). »

Nous allons maintenant analyser l'intégration régionale sous les approches des sciences politiques et plus particulièrement des relations internationales et les approches économiques ainsi que les cadres théoriques dominants de ces deux approches.

A. Approches des relations internationales

Deux théories des relations internationales sont souvent mobilisées afin d'étudier l'intégration régionale: le néo-fonctionnalisme et l'intergouvernementalisme. Ces deux théories sont considérées comme les approches dominantes de la construction européenne (Falkner, 2011; Leustean, 2009).

Le néo-fonctionnalisme est une reformulation de l'approche fonctionnaliste des relations internationales. Le fonctionnalisme stipule que les questions politiques représentent des sources de conflit entre les pays, et que pour surmonter ces divisions, il faut la mise en place d'institutions composées d'individus rationnels et apolitiques à travers lesquels les intérêts des États seront représentés (Mattli, 1999; Saurugger, 2010). Ces institutions permettront aux États de développer au fur et à mesure des intérêts communs et ainsi réduire la probabilité de conflits armés. Pour l'approche néo-fonctionnaliste, l'intégration régionale est fonction de l'engendrement de *spillovers*. Ce processus de *spillovers* consiste à un effet d'engrenage où des actions initiales pour atteindre des objectifs requièrent une succession d'actions supplémentaires, touchant plusieurs secteurs et structures (Haas, 1958 ; Lindberg, 1963). L'idée est que ce processus dans le temps favoriserait l'adhésion des différents groupes d'intérêts au projet d'intégration, ce qui déplacerait progressivement, les débats de la sphère économique vers le champ politique, déplaçant ainsi progressivement les allégeances nationales vers des sphères supranationales (Haas, 1958, 1961; Kebabdjian, 2004). Par ailleurs, ce sont les intérêts partagés par différents acteurs qui sont le moteur de l'intégration et non des identités communes, quoique le processus peut amener à la construction d'une identité commune (Haas, 1961). Le néo-fonctionnalisme est donc caractérisé par un aspect utilitariste, c'est-à-dire la maximisation des intérêts, contrairement au caractère téléologique du fonctionnalisme (Mattli, 1999). Contrairement à l'intergouvernementalisme, le

néo-fonctionnalisme admet que le processus d'intégration implique à la fois les acteurs non étatiques au sein des pays, mais aussi les acteurs supranationaux. Le néo-fonctionnalisme est toutefois critiqué, car il tend à minimiser l'importance du nationalisme et des facteurs politiques qui peuvent avoir des effets sur l'intégration. Le processus de « *spillover* » n'est pas si automatique qu'avancent les tenants du néo-fonctionnalisme, notamment dans la sphère politique, comme l'a démontré par la politique de la « chaise vide » du général de Gaulle, qui avait mis un frein à l'intégration en Europe (Saurugger, 2010).

De l'autre côté, l'intergouvernementalisme met les États au cœur des relations au sein de la coopération régionale. Selon l'approche intergouvernementaliste, l'intégration résulte de la coopération entre États, sans que ces derniers renoncent à leur souveraineté. Cette approche est donc caractérisée par des processus de compromis entre les différents acteurs étatiques (Kebabdjian, 2004, Mattli 1999). Les dirigeants politiques coopèrent dans des domaines où il y a une convergence des préférences, sans pour autant sacrifier leur souveraineté. Avec l'intergouvernementalisme, le projet d'intégration régionale est principalement mené par les chefs d'État. Cette approche accorde un rôle peu important aux autres acteurs qui peuvent l'influencer ou encore les facteurs qui sont de nature à exercer des pressions sur les chefs d'État. Il est clair que les gouvernements et les acteurs étatiques jouent un rôle important dans la phase initiale d'un processus d'intégration régionale (Leblond, 2008) et que les gouvernements continuent de jouer un rôle tout au long de l'intégration. Cependant comme le note Mattli:

But as a theory of integration, intergovernmentalism suffers from several shortcomings. By focusing only on episodes of interstate bargaining, the theory cuts into ongoing social processes [...]. Defining events that precede interstate bargains are overlooked, discounted, or treated in an *ad hoc* fashion, and events that follow instances of bargains appear to be irrelevant. Thus the theory implies, for example, that the implementation of interstate agreements is easy and automatic. This is hardly a plausible

proposition considering that the majority of integration schemes have failed at the implementation stage.
(1999: 29)

On peut avancer qu'une intégration régionale est caractérisée par une combinaison des deux approches comme ce fut le cas dans la construction européenne (Leustean, 2009; Soldatos, 2011). Puisque le modèle européen est érigé en modèle d'intégration notamment en Afrique, car étant le modèle plus abouti, ces deux théories sont celles qui sont les plus communément associées à l'intégration régionale. D'autres théories, sont tout de même mobilisées pour étudier l'intégration telle que le fédéralisme, qui se caractérise par une renonciation ou une mise en commun de la souveraineté des États afin d'atteindre des objectifs que seuls ils ne peuvent atteindre (Dosenrode, 2012 : 20). Par ailleurs, le fait que le néo-fonctionnalisme et l'intergouvernementalisme aient été principalement utilisés pour décrire l'intégration européenne fait qu'elles peuvent avoir des limites lorsqu'on tente de les mobiliser dans l'analyse de l'intégration dans d'autres régions. Par exemple, l'intégration au sein de l'ASEAN repose sur la coopération économique, le maintien de la confiance entre les États ainsi que l'affirmation de la souveraineté étatique (Kim, 2014; Ravenhill, 2016). Gibb (2009) de son côté avance que les théories de l'intégration sont peu applicables aux États postcoloniaux africains à cause de la structure des États et des relations qui existent entre ces derniers et le reste de la société. En Afrique, l'intégration dénote d'un caractère plus intergouvernementaliste, car les projets d'intégration sont menés par les États. Les États ne sont pas nécessairement enclins à renoncer à cette autonomie dans le but de profiter des bénéfices supposés d'une intégration régionale et le degré de résistance à une plus grande intégration augmente lorsque l'autonomie politique des États est amenée à être réduite (Ravenhill 2016).

B. Approches économiques

Les approches économiques de l'intégration économique s'articulent autour des types d'intégration qu'évoque Balassa (1961) à savoir la zone de libre-échange, l'union douanière, le marché commun, l'union économique et l'union économique et monétaire. Dans son ouvrage, *The Logic of Regional Integration* Mattli (1999) met l'accent sur deux théories économiques de l'intégration économique que sont la théorie des unions douanières et les théories des zones monétaires optimales (ZMO). Viner (1950), dans son œuvre séminale sur la théorie des unions douanières, avance qu'une union douanière a des effets de création des échanges, avec de nouvelles opportunités commerciales et de production, et de détournement des échanges, où la production au sein de la zone d'intégration remplace celle du reste du monde, ce qui nuirait aux consommateurs, car cela fait augmenter les prix et réduit ainsi le pouvoir d'achat de ces derniers. Les théories des ZMO quant à elles tentent d'établir les conditions sous lesquelles la formation d'une union monétaire est souhaitable et viable (Mattli, 1999). Les théories portant sur les ZMO soulèvent les critères suivants comme nécessaires: la mobilité du travail, le degré d'ouverture, le degré de diversification, la dimension financière et l'homogénéité des préférences (Schor, 2000 : 546). Il existe différentes approches quant à l'intégration économique à travers une union monétaire entre l'approche exogène, qui accorde un poids très important aux critères rentrant dans le cadre de l'atteinte des ZMO et l'approche endogène qui a trait avec les effets macroéconomiques positifs qui peuvent découler du partage d'une monnaie commune (Mignamissi, 2018). Comme mentionné précédemment, les approches économiques ont des limites, car elles font abstraction des enjeux politiques et les dimensions institutionnelles liées à l'intégration économique.

Bien que souhaitable dans la plupart des cas, la faisabilité d'une intégration économique soulève des enjeux importants. L'intégration économique est censée favoriser la création de vastes

marchés concurrentiels, la spécialisation des entreprises, une plus grande disponibilité des facteurs de production et l'accroissement des flux des capitaux, qui pourraient à leur tour permettre de diversifier les sources de financement pour les entreprises, favoriser les transferts technologiques et encourager l'innovation (Ayuk & Kaboré, 2014; Bryant, 1987). De l'autre côté, la croissance des échanges commerciaux ainsi que l'intégration financière sont considérées comme bénéfiques à la croissance économique. Néanmoins, bien que la hausse du commerce international puisse favoriser la croissance économique, cela ne se produit pas automatiquement (Kose et coll., 2007 ; Taylor, 2004; Bryant, 1987). Il n'y a également pas de consensus quant à l'impact net d'une intégration économique régionale sur la croissance économique et sur la productivité (Yang et Abdollahian, 2014).

C. Intégration économique régionale

Figuière et Guilhot (2014 : 3) définissent l'intégration économique régionale comme une combinaison du régionalisme et de la régionalisation, le premier qualifiant « exclusivement l'institutionnalisation des relations interétatiques entre nations géographiquement proches » alors que le second « qualifie une concentration des flux économiques entre nations géographiquement proches ». D'un côté, le régionalisme dénote un aspect politique, alors que la régionalisation relève d'un paramètre économique. Pour certains auteurs (Fawcett, 2016; Ravenhill, 2016; Banzeu, 2016), le régionalisme résulte d'initiatives et de coopération étatique alors que la régionalisation est un processus impliquant la plupart du temps des acteurs non étatiques dans un espace géographique donné. Le régionalisme est donc un projet de construction, avec l'élaboration de programmes et de politiques dans le but d'atteindre des objectifs définis, alors que la régionalisation est un processus qui peut se dérouler indépendamment des interactions étatiques même si celle-ci peuvent l'influencer. Bach caractérise la régionalisation comme suit:

“Regionalization enables us to account for landscapes where “regionness” grows independently from stated regionalist strategies or aspirations. For example, diasporas, religious networks, and multinational corporations contribute to the build-up of regional interdependence through migration, trade, investment, and other interactions.” (2016: 72).

Le degré d'intégration économique peut prendre plusieurs formes, les trois principales formes étant l'intégration en profondeur (*deep integration*), l'intégration de surface (*shallow integration*) et l'intégration supranationale (le modèle européen) (Hancock, 2014; Figuière & Guilhot, 2013). L'intégration profonde est caractérisée par une harmonisation ou une reconnaissance mutuelle des normes et réglementations au sein d'un espace et va au-delà de la simple libéralisation des échanges commerciaux, alors qu'une intégration dite de surface vise à éliminer les entraves aux échanges telles que les droits de douane ou encore les quotas d'importation ou d'exportation. L'intégration supranationale ou de type européen quant à elle se caractérise par un transfert de souveraineté d'éléments qui relèvent traditionnellement des prérogatives d'un État (Kebabdjian, 2004; Figuière & Guilhot, 2013; Hancock, 2014). Cependant, la distinction entre *deep integration* et *shallow integration* n'est pas tout à fait claire (OMC, 2011). Bien que les accords commerciaux préférentiels soient généralement considérés comme entrant dans le cadre d'intégration de surface, pour les accords de libre-échange, cette distinction ne fait pas consensus. Par exemple, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) peut être considéré comme une intégration profonde alors que l'ASEAN serait plutôt une intégration de surface, alors qu'il s'agit dans les deux cas de zones de libre-échange. Chacun de ces types implique une coopération économique et politique à des degrés différents et les dynamiques ainsi que les designs institutionnels peuvent grandement varier.

Une approche d'intégration économique régionale permet de concilier les aspects politiques et économiques en prenant en compte les questions institutionnelles. L'intégration économique régionale ayant pour principal but l'intégration économique, il n'est pas exclu que le degré d'intégration au sein d'un espace ne puisse mener à niveau élevé de coopération politique. Mattli (1999) affirme que pour qu'un projet d'intégration réussisse, il est nécessaire qu'il existe des conditions d'offres et de demande. La demande ici fait référence à la demande des acteurs du marché pour un plus grand rapprochement entre les économies, alors que l'offre fait référence à la provision d'un cadre institutionnel par les acteurs étatiques, notamment par une puissance régionale qui serait garante de la coordination entre les États et qui serait en mesure d'apporter une assistance aux parties prenantes disposant de faibles ressources ou encore de minimiser les pertes que pourraient engendrer l'intégration chez certains. L'autre élément qui constitue l'offre est la mise en place d'organes qui s'assureront que les États respectent leur engagement et de mécanismes qui permettront de remédier aux enjeux de redistribution.

D. Intégration économique et développement de l'Afrique

L'intégration régionale a été longtemps perçue comme un moyen qui permettrait aux pays en développement de réduire leur niveau de pauvreté à travers l'accroissement du commerce régional, censé favoriser la croissance économique (Hancock, 2014). Une intégration économique est perçue comme bénéfique pour les pays plus pauvres (Saudrubay, 2008). À travers l'harmonisation de politiques et de règlements, l'intégration régionale est censée réduire les barrières aux échanges au sein d'un espace régional (Jones, 2002), permettant ainsi la réduction des coûts de transaction et la réalisation d'économies d'échelles (Mattli, 1999; Levine & Negar, 2016). Elle permettrait aussi d'attirer des investissements et les flux de capitaux avec l'agrandissement de la taille de marché et favoriser le transfert technologique (CNUCED, 2019).

Saudrubay (2008 : 176), qui argumente que le continent africain fait face à plusieurs défis qui vont de la pauvreté à la forte croissance démographique en passant par les défis en matière de santé, avance qu'une intégration économique en Afrique représente l'un des moyens les plus efficaces pour relever ces différents défis, alors que Banzeu (2016 : 57) avance que l'intégration économique permettrait aux pays africains de poser les jalons de la croissance économique. Toutefois, Koné (2006 : 885) avance que les expériences d'intégration économique n'impliquant que des pays en développement sont caractérisées par une divergence des niveaux de développement et qu'elles n'ont pas non plus favorisé la croissance économique. Selon Cason (2010 : 3), les pays en développement qui se lancent dans des projets d'intégration régionale sont généralement caractérisés par une faiblesse des institutions politiques, des liens clientélistes entre l'État et les acteurs de la société civile et une dépendance aux capitaux et investissements étrangers. Ces limites poussent les pays à n'entrevoir que des modèles d'intégration basés sur une libéralisation commerciale. Toutefois, les pays d'Afrique de l'Ouest sont dans une posture qui tente d'aller au-delà des questions de la libéralisation des échanges commerciaux, notamment avec la mise en place d'institutions supranationales.

Une intégration économique devrait permettre aux économies d'exercer une influence dans l'économie mondiale correspondant au poids démographique ainsi que richesses naturelles dont elles disposent (Saudrubay, 2008 : 177; Levine & Nagae, 2016). L'intégration régionale permettrait également de disposer d'un pouvoir de négociation plus important vis-à-vis des acteurs externes et au sein des instances internationales (Schneider, 2017; Robson, 1983). Le lancement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), sous les auspices de l'UA, rentre par exemple dans le cadre de la coopération entre les États afin d'accélérer le développement socio-économique du continent. Par contre, Olofin et coll. (2014) trouvent que la qualité des

infrastructures, le fait de ne pas partager de langues communes, l'instabilité politique ou encore le fait d'être un pays enclavé ou sur le littoral ont un impact sur le volume des échanges commerciaux en Afrique. Motsamai et Qobo (2012 : 147) affirment que l'intégration en Afrique est confrontée à la faiblesse institutionnelle des États, une faible intégration à l'économie mondiale et de capacités de productions limitées. Les pays de la CEDEAO, tout comme la plupart des pays africains, ont des appartenances multiples au sein de différentes organisations régionales (Bach, 2016; Ayuk & Kaboré, 2014). De plus les engagements pris par les dirigeants sont très peu respectés. À ce propos Jibuko avance:

[...] African leaders and policy makers easily sign regional agreements and treaties, formulate desirable objectives in establishing regional economic institutions, but, in reality, are not politically committed to the principles of regionalism and effective implementation of regional resolutions (2016 :8)

Certains mettent en question les réelles motivations de l'engagement des États dans des projets d'intégration (Gibb, 2009; Schneider, 2017). En effet, la participation à une organisation régionale viserait principalement à préserver la souveraineté des États et d'assurer la survie des régimes. Selon Gibb:

“Belonging to a formal, state-structured, regional organisation is interpreted as an important symbol of the virility of sovereignty, as regional integration is based on and presupposes formal state sovereignty. Regionalism is seen, both internationally and locally, to confirm state sovereignty and regime legitimacy. Regional integration should therefore be seen in terms of state interests, however these are defined”. (2009: 716)

II. Intégration économique en Afrique de l'Ouest

Avant la création de la CEDEAO, deux importantes communautés économiques existaient en Afrique de l'Ouest : l'Union douanière et économique des États de l'Afrique de l'Ouest (UDEAO), créée en 1959 sous l'appellation Union douanière de l'Afrique de l'Ouest (UDAO), et la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) fondée en 1973. L'UDEAO était composée de sept pays francophones (Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali, Bénin, Niger, la Haute-Volta (l'actuel Burkina Faso) et la Mauritanie). Cependant, cette union douanière est tombée en désuétude, car chaque pays instaura ses propres politiques douanières et commerciales (Bach, 1983). La CEAO était une initiative des États membres de l'UDEAO afin de libéraliser les échanges commerciaux entre les pays membres et de tenter de contrecarrer l'influence grandissante du Nigéria dans la région. Le Nigéria souhaitait en effet réduire les liens qui existaient entre les pays francophones d'Afrique de l'Ouest et la France et voyait en la formation d'une communauté économique comme un bon moyen d'y parvenir. Par ailleurs, la France a apporté son soutien à la création de la CEAO sous le prétexte qu'elle permettrait de réduire l'influence du Nigéria dans la région (Robson, 1983; Bach, 1983). La formation de la CEDEAO découle donc plus de questions de géopolitiques que d'enjeux économiques. L'Union du Fleuve Mano (Mano River Union) était une autre initiative d'intégration créée par la Sierra Leone et le Libéria en 1973 (rejoints plus tard par la Guinée et la Côte d'Ivoire) qui visait à libéraliser les échanges commerciaux et mettre sur pieds une union douanière entre ces pays, mais les guerres civiles qui ont eu lieu dans les deux pays fondateurs ont fortement remis en question la viabilité de ce projet.

A. Organisations régionales économiques en Afrique de l'Ouest

1. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

La CEDEAO a été créée en 1975 dans l'optique de favoriser une intégration économique en Afrique de l'Ouest. Le Traité de Lagos, qui est le traité fondateur de la CEDEAO, avait des visées essentiellement économiques et ambitionnait la création progressive d'une zone de libre-échange, d'une union douanière, d'un marché commun et enfin d'une union monétaire et économique. L'instabilité dans la région qui résulte de la prolifération de conflits et des crises politiques, notamment dans les années 1990, a contraint les États membres à apporter des révisions au Traité afin d'accorder un rôle important à l'organisation dans la prévention de conflits et la promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie. Les efforts de prévention et de résolution de conflits ont donc été au sommet de l'ordre du jour de la Communauté, aux dépens des enjeux économiques. En effet, puisque les conflits représentent généralement des contraintes majeures aux enjeux commerciaux, le maintien d'une situation sécuritaire adéquate était considéré comme crucial pour la libéralisation des échanges et l'existence d'un environnement favorable aux activités économiques (Adejumobi, 2016).

Plusieurs protocoles et plans stratégiques pour la prévention des conflits ont été adoptés par l'organisation. En 1999, elle adopte le Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, dont le Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance de 2001 est le complément. En 2008, le Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO (CPCC) est adopté. Pour prévenir de possibles conflits, la CEDEAO s'est dotée de mécanisme tel que le Réseau d'alerte précoce et de réponse de la CEDEAO (ECOWARN) afin d'identifier des facteurs qui peuvent contribuer à l'émergence de potentiels conflits dans la région. L'intervention par l'envoi de troupes de la Force en attente de la CEDEAO (FAC), lors des guerres

civiles en Sierra Leone, en Guinée-Bissau et au Libéria, ou encore lors du déploiement de la FAC en Gambie lors de la crise politique de 2017, témoigne de l'implication de la Communauté dans la stabilité de la région, même si la médiation reste le canal favorisé, notamment à travers le Conseil des Sages. La situation sécuritaire et la présence de groupes djihadistes au Mali, au Niger, au Nigéria et au Burkina Faso montrent cependant les limites de la CEDEAO. Par contre, la CEDEAO a tout de même été à l'initiative de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), dont la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a pris le relais.

Tableau 1. Aperçu des pays membres de la CEDEAO

Pays	Population (en millions)	Superficie (km ²)	PIB (milliard de \$ US courants)	PIB par habitant (\$ US courants)	PIB par habitant (\$ PPA internationaux courants)	Indice de développement humain
Bénin	11.5	114,760	10,354	902	2,425	0.52
Burkina Faso	19.8	274,220	14,125	715	1,985	0.43
Cabo-Verde	.5	4,030	1,977	3,635	7,454	0.65
Côte d'Ivoire	25.1	322,460	43,007	1,716	4,207	0.52
Gambie	2.3	11,300	1,633	716	2,612	0.47
Ghana	29.8	238,540	65,556	2,202	4,747	0.60
Guinée	12.4	245,860	10,907	879	2,505	0.47
Guinée-Bissau	1.9	36,130	1,458	778	1,799	0.46
Libéria	4.8	111,370	3,264	677	1,309	0.47
Mali	19.1	1,240,190	17,163	900	2,317	0.43
Niger	22.4	1,267,000	9,291	414	1,063	0.38
Nigéria	195.9	923,770	397,270	2,028	5,991	0.53
Sénégal	15.9	196,710	24,130	1,522	3,783	0.51
Sierra Leone	7.7	72,300	4,085	534	1,602	0.44
Togo	7.9	56,790	5,359	679	1,774	0.51

Sources : Indicateurs de développement dans le monde, *Banque mondiale*; Indice de développement humain,

Programme des Nations-Unies pour le développement; Perspectives de la population dans le monde 2019,

Département des affaires économiques et sociales des Nations-unies, Division Population

En 1979, la CEDEAO adopte le Protocole sur la libre circulation des Personnes afin d'éliminer les entraves à la circulation des citoyens de la Communauté et introduit en 2000, le passeport CEDEAO, utilisé par les ressortissants des pays membres. La Communauté tente d'accroître la coopération entre États sur plusieurs thèmes, notamment ceux de l'énergie, de l'infrastructure ou encore de la gestion des eaux. Elle a également adopté une politique agricole commune avec l'ECOWAP ainsi que la Politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest (PICAQ). Avec le Traité révisé, l'organisation tente d'impliquer davantage de groupes dans les processus de prise de décision, car on reproche à la CEDEAO d'avoir une approche essentiellement centrée sur les États. Le Traité révisé a ouvert la voie à la Communauté pour se doter d'institutions supranationales telles que le Parlement de la Communauté et la Cour de justice de la CEDEAO, dans le but d'accorder plus de voix aux acteurs non étatiques. Le rôle de ces derniers est également reconnu dans les divers processus démocratiques dans la région et vise une certaine réappropriation par les citoyens du projet d'intégration. La Communauté s'est ainsi engagée à passer d'une « CEDEAO des États en une CEDEAO des Peuples » (CEDEAO, 2010) et a transformé le secrétariat exécutif, dont le but était de formuler des recommandations à la Conférence des chefs d'État, en une Commission qui est chargée de formuler des politiques et déterminer la vision de la Communauté. Malgré toutes ces mesures, la CEDEAO reste une organisation dont les décisions les plus importantes sont encore décidées par les chefs d'État.

2. Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

L'UEMOA est une union monétaire et économique fondée en 1994, dont tous les membres font également partie de la CEDEAO. Elle est composée de huit États (Tableau 2), principalement francophones, ayant le franc de la Communauté financière d'Afrique, ou le franc CFA, comme monnaie. Son PIB en 2019 était estimé à 133 milliards de dollars américains (BCEAO, 2019).

L'UEMOA résulte de la volonté des États membres de mieux intégrer leurs économies (Banny, 2004) dans un contexte de dévaluation du franc CFA et de la chute des cours des matières premières. Le franc CFA était auparavant fixé au franc français, et maintenant à l'euro depuis de passage de la France à l'euro. Cette parité est d'ailleurs garantie par la Banque de France, qui garantit la convertibilité illimitée du franc CFA. Cet ancrage à l'euro signifie que les pays qui utilisent cette monnaie n'ont pas de contrôle sur la politique monétaire. L'UEMOA est une zone de libre-échange ainsi qu'une union douanière depuis 2000, bien avant l'entrée en vigueur du tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Tout comme la CEDEAO, les pays ont également développé des politiques sectorielles telles que la Politique industrielle commune (PIC), l'Initiative régionale pour l'énergie durable (IRED) ou encore la Politique agricole de l'Union (PAU). L'UEMOA a également mis sur pied le Fonds d'assistance à l'Intégration régionale (FAIR) afin de réduire les disparités entre les pays de l'union. De l'autre côté, l'UEMOA a mis sur pied la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) afin de faciliter les activités de financement des investissements dans la région.

Bien que l'intégration économique semble être un élément important au sein de l'UEMOA, les questions monétaires sont prépondérantes, aux dépens de la coordination d'autres aspects de politiques économiques. Par exemple, le fait que la politique budgétaire soit du ressort des États représente un obstacle, car ces derniers ne satisfont que très rarement les critères de convergence édictés par le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité (PCSC) auxquels les États sont soumis. La Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) tente bien plus que mal de jouer son rôle de stabilisateur des prix. Selon Seck, « cette situation institutionnelle n'est pas sans conséquence sur les perspectives à long terme du projet communautaire et donc de sa réussite finale » (2012 : 26). Cette question de l'arrimage à l'euro est très controversée. En effet,

le franc CFA, utilisé dans l'UEMOA et de la Communauté économique et monétaire des États d'Afrique centrale (CEMAC), est hérité de la période coloniale française, et jusqu'aux indépendances, le franc CFA signifiait « franc des colonies françaises d'Afrique ». De plus, comme gage de garantie de la parité franc CFA-euro, les pays déposent une partie des leurs réserves de devises internationales dans un compte d'opérations auprès de la Banque de France (Nubukpo, 2007). Les organes de décision de l'UEMOA sont également composés d'administrateurs français. Certains voient donc cette implication de la France dans la gestion monétaire comme un signe de néocolonialisme et la mainmise de la France sur les économies africaines (Yates, 2018; Taylor, 2019; Canac et Garcia-Contreras, 2011).

Tableau 2. États membres de l'UEMOA et de la ZMAO

États membres de l'UEMOA	États membres de la ZMAO
Bénin	Gambie
Burkina Faso	Ghana
Côte d'Ivoire	Guinée
Guinée Bissau	Libéria
Mali	Nigéria
Niger	Sierra Leone
Sénégal	
Togo	

3. Zone monétaire ouest-africaine (ZMAO)

La ZMAO est projet d'union monétaire créée en 2000 regroupant les pays de la CEDEAO non-membres de l'UEMOA, pour la plupart anglophones, composée de six pays (Tableau 2). Les pays de la ZMAO devaient être les premiers à utiliser l'eco, avant d'être rejoints plus tard par les pays de l'UEMOA. Toutefois, le lancement de l'eco a été repoussé à quatre reprises (2003, 2005, 2009 et 2015). En 2019, les chefs d'État de la CEDEAO ont annoncé l'entrée en vigueur de l'eco en 2020, qui devrait remplacer les monnaies nationales ainsi que le franc CFA utilisé dans les pays de l'UEMOA. L'ordre du jour justifiant la raison d'être de la ZMAO a donc été repris par la

CEDEAO, qui table désormais sur l'adoption de l'eco par tous les États membres et non seulement ceux de la ZMAO.

B. Où en sommes-nous?

Presque cinquante ans après sa création, la CEDEAO n'est toujours pas une union économique. Les pays de la région ont mis sur pieds des cadres institutionnels et se sont engagés à promouvoir la coopération économique régionale. Contrairement aux initiatives politiques, les pays de la région ont connu peu de succès quant à l'intégration économique. En effet, les liens commerciaux restent faibles entre les pays et il y a une forte dépendance à la production agricole et l'extraction de matières premières. Les économies de la région sont très peu diversifiées et non complémentaires et n'ont donc pas grand-chose à échanger entre eux. Il existe également des difficultés récurrentes à faire respecter les engagements pris par les États. Cependant, malgré la lenteur du processus d'intégration économique, la CEDEAO reste l'une des CER les mieux intégrées en Afrique. Lors des négociations sur l'instauration de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), la Commission de la CEDEAO était chargée de négocier au nom des États membres (CEA, 2017). La CEDEAO était l'une des seules CER en Afrique à négocier au nom de ses membres lors des négociations entre l'Union européenne et les États d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) sur un accord de partenariat économique (Bach, 2016).

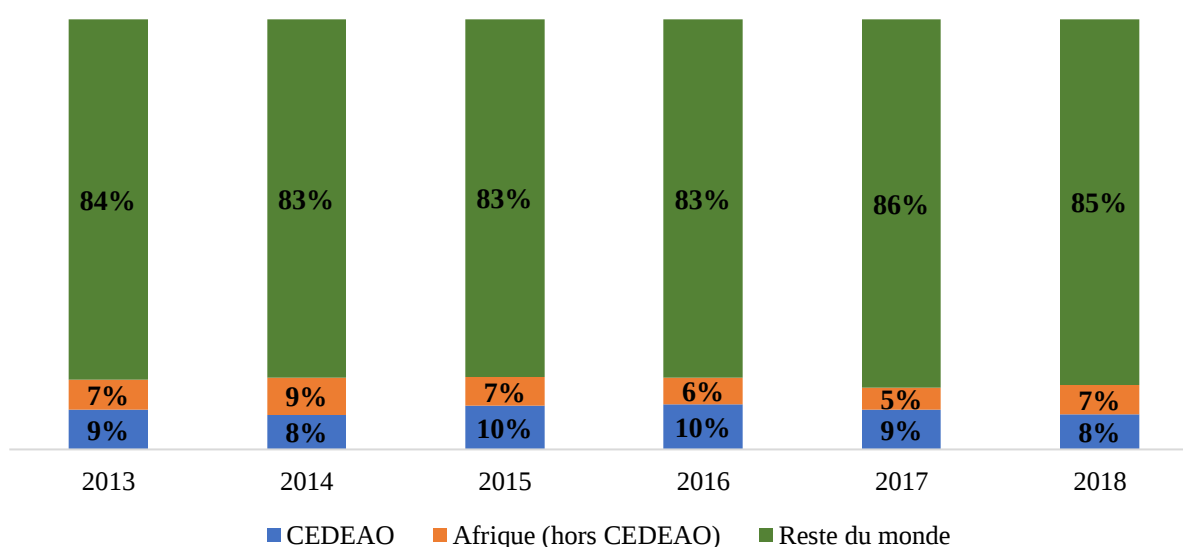
Plusieurs engagements majeurs ont été pris par les membres de la CEDEAO depuis sa création. Le Traité de la CEDEAO stipulait que les États établissent progressivement une union douanière quinze ans après à l'entrée en vigueur de celui-ci, c'est-à-dire en 1990. Il a fallu attendre 2015 pour que les pays introduisent le tarif TEC, faisant ainsi de la Communauté une union douanière sans se doter par contre d'une politique commerciale commune (CNUCED, 2018). Concernant la création de l'union économique, elle aurait dû être effective en 2005 selon ce que

stipule le Traité révisé. L'application du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLE) entré en vigueur en 1990, censé supprimer les droits de douane sur les importations et exportations entre les pays de la région, est incomplète. Le report à quatre reprises du lancement de la ZMAO reflète cette faible capacité de faire respecter les objectifs que se fixent les pays de la CEDEAO. Plus récemment, l'introduction d'une monnaie commune en 2020 représentait le projet phare de l'organisation en matière d'intégration économique. En 2001, la CEDEAO a adopté le Pacte de convergence et de stabilité macroéconomique en vue de définir des critères de convergence qui permettront l'adoption d'une monnaie unique. La monnaie de la CEDEAO, l'eco, devrait théoriquement être introduite en 2020, même si cela paraît peu probable puisque la plupart des États ne satisfont pas les critères de convergence macroéconomiques (CEDEAO, 2019). Laffiteau et Samaké-Konaté (2016), dans une analyse en cluster de la pertinence de l'adoption d'une monnaie commune en Afrique de l'Ouest, avancent que les économies des pays de la CEDEAO disposent de très peu de similarités au niveau macroéconomique pour bénéficier de l'adoption d'une monnaie commune. Semedo et coll. (2012), pour leur part, avancent que l'adoption d'une monnaie commune ne serait pas souhaitable dans le court terme, car la plupart des pays ne respectent pas les critères de convergence réelle. Les convergences réelles et nominales seraient primordiales pour la création et la viabilité d'une union monétaire. Les taux d'inflation entre les différentes économies divergent grandement et la faible diversification sont des facteurs qui amplifieront les conséquences de l'asymétrie des cycles économiques. Dans l'UEMOA, par exemple, les seuls critères respectés du Pacte de convergence sont ceux qui relèvent de l'autorité monétaire, notamment la cible d'inflation établie à 3 %. Les critères qui relèvent des politiques nationales telles que la politique budgétaire ou le taux de pression fiscale sont ceux qui sont le moins respectés (Seck, 2012).

1. Faiblesse des échanges commerciaux

Les échanges commerciaux intra zones restent faibles. En 2018, les échanges commerciaux étaient principalement vers des pays à l'extérieur de la région. Les exportations dans l'espace CEDEAO ne représentaient que 8 % des exportations totales contre 85 % vers le reste du monde (Graphique 1).

Graphique 1. Part des exportations intra-communautaires et extérieur de la CEDEAO, 2013-2018

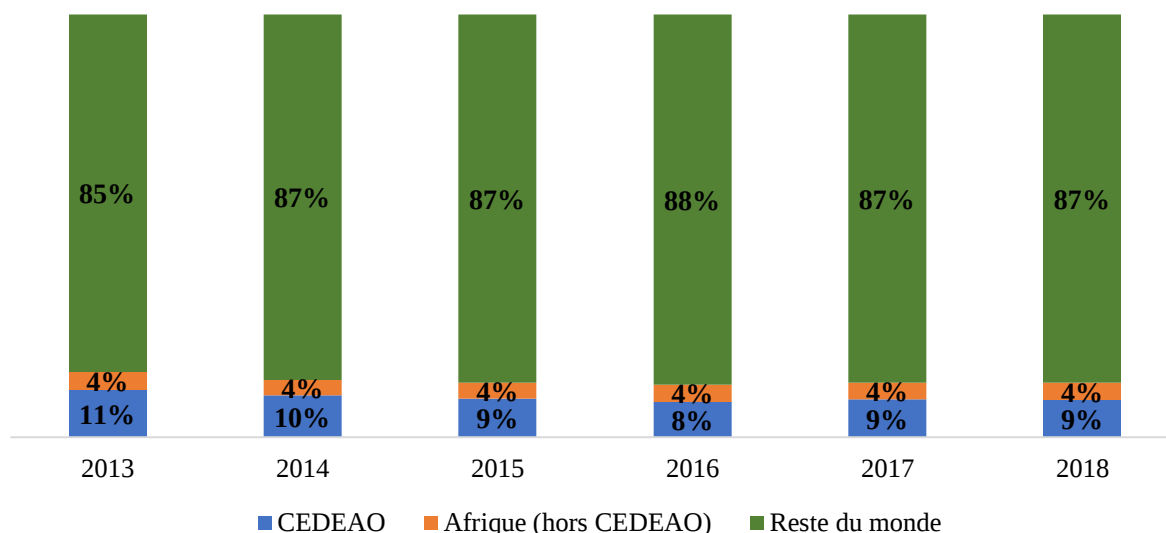


Source : UNCTADstat

Similairement, la part des importations s'élevait à 9 % contre 87 % provenant du reste du monde (Graphique 2). Les exportations sont principalement composées de ressources naturelles et de produits agricoles alors que les importations sont quant à elle dominées par les biens de consommation et les équipements. Les pays de la région sont très dépendants de l'exportation des matières premières et sont des monoproducteurs, ce qui explique la faiblesse des échanges entre les pays de la CEDEAO (Mignamissi, 2018). À titre d'illustration, les hydrocarbures représentaient 94 % des exportations du Nigéria en 2018. Les exportations au sein de la zone sont dominées par

les hydrocarbures et les produits agricoles. Les pays ont du mal à adopter des politiques communes pour faciliter les échanges commerciaux, et lorsqu'ils y parviennent, cela n'est généralement pas suivi par leur mise en œuvre.

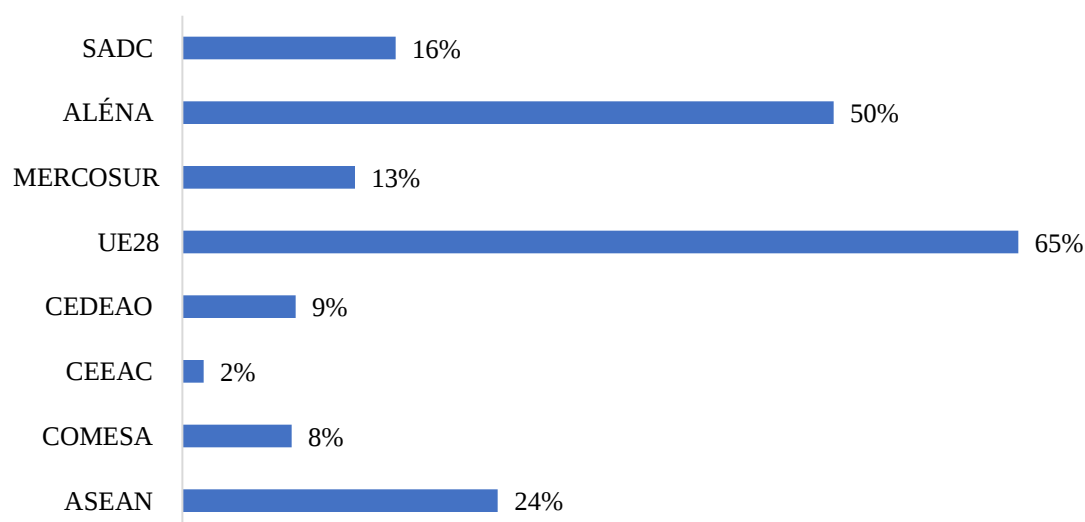
Graphique 2. Part des importations intra-communautaires et extérieur de la CEDEAO, 2013-2018



Source : UNCTADstat

À titre de comparaison, la moyenne des exportations régionales entre 2005 et 2018 était de 68 % au sein de l'Union européenne, 24 % dans l'ASEAN et 50 % dans l'ALENA (Graphique 3). Il faut toutefois noter que le volume des exportations reste semblable à ceux des autres CER en Afrique. Les statistiques nationales ne reflètent pas toutefois l'étendue des activités économiques qui se déroulent dans la CEDEAO. En effet, l'économie informelle et les échanges transfrontaliers informels détiennent un poids beaucoup plus conséquent que l'économie formelle. L'incapacité des États à comptabiliser l'activité économique dans le secteur informel rend encore plus ardue la tâche de faire un dessin représentatif des échanges commerciaux au sein de la CEDEAO.

Graphique 3. Part des exportations intracommunautaires dans certaines organisations économiques régionales (moyenne 2005-2018)



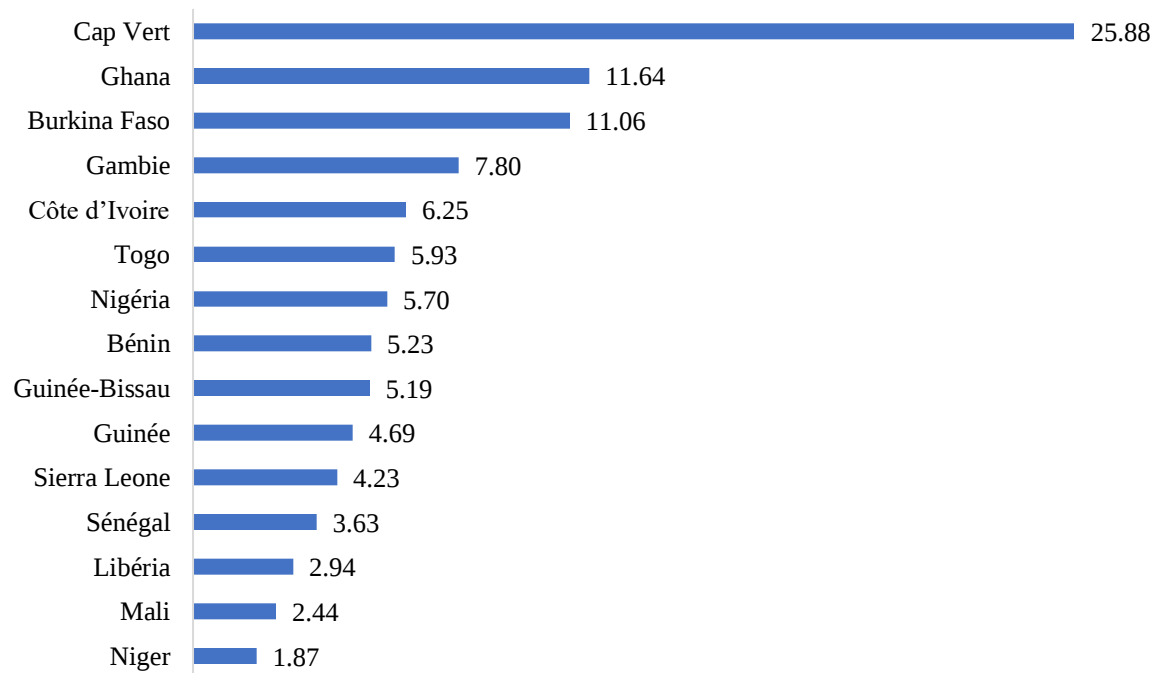
Source : UNCTADstat

2. Entraves à la mobilité et à la circulation

Bien qu'elle soit une zone de libre-échange, il existe plusieurs entraves aux échanges au sein de la CEDEAO. Les barrières non tarifaires et autres mesures non tarifaires représentent des obstacles à la libre circulation des marchandises ainsi que des personnes. La faiblesse des infrastructures régionales est considérée comme l'un des facteurs qui ralentissent l'accroissement des échanges. Cette faiblesse des infrastructures réduit ainsi la mobilité de la main-d'œuvre et représente un défi majeur pour les producteurs et autres opérateurs quant au transport des marchandises, mais aussi à l'accès des marchés de la région. Les pays enclavés font face à des défis supplémentaires pour transporter leurs marchandises à partir des ports des pays côtiers le long des corridors, générant des coûts de transaction élevés. Par ailleurs, il y a plusieurs pays qui ne sont pas desservis par les corridors régionaux. Un autre défi auquel les pays font face est la porosité des frontières, alimentant toute sorte de trafics illicites. Les frontières actuelles des États ont été héritées de la période coloniale. Les populations d'un côté et l'autre d'une frontière

entretiennent des liens sociaux ainsi que des activités économiques transfrontalières, ce qui rend ces régions plus intégrées et interdépendantes (Bach, 2016).

Graphique 4. Indice de développement des infrastructures en Afrique de l'ouest, composante transport, 2019



Source : Indice de développement des infrastructures en Afrique (AIDI)

Les échanges commerciaux dans la région se font essentiellement par la route le long de corridors reliant les ports aux grandes villes. La faiblesse des infrastructures de transport, en plus des coûts de transport élevés, empêche fortement sur l'intégration régionale et la circulation des marchandises en Afrique de l'Ouest. La région est par ailleurs l'une des régions avec les coûts de transport les plus élevés au monde (Deen-Swararay et al, 2014). Les compagnies de transport sont souvent amenées à réduire leurs services dans la région à cause des barrières et prélèvements à l'extérieur de leur espace d'immatriculation (Lihoussou, 2017). Des barrages de toute sorte, des inspections illégales, des obstacles administratifs sont des caractéristiques de ces corridors reliant les économies. Les marchandises sont également souvent assujetties à des contrôles de

conformités, à l'imposition de quotas et il n'est pas rare que les États limitent l'octroi de licences aux opérateurs étrangers. Des pays membres imposent des mesures protectionnistes afin de protéger des secteurs de la concurrence des voisins. Le Nigéria est connu pour fermer ses frontières aux importations provenant de ses voisins. En plus de la multitude de postes de contrôle le long des corridors, ralentissant fortement la circulation des marchandises, les prélèvements illégaux et les actes de corruption de la part des agents administratifs nationaux sont des faits courants le long des corridors (Lihoussou, 2017; Iheduru, 2012). Il existe plus de trente postes de contrôle reliant Lomé, capitale du Togo, et Ouagadougou au Burkina Faso, et plus de vingt postes de contrôle entre Cotonou au Bénin et Abidjan en Côte d'Ivoire (Tsigbé & Kpaye, 2017; Lihoussou, 2017). Par ailleurs, les cadres réglementaires régissant le transport des marchandises, comme dans d'autres domaines, sont très peu appliqués (Owusu, 2013).

La divergence de cadres réglementaires, notamment liées aux certifications entre les différentes économies, représente un autre obstacle aux échanges commerciaux. Selon la CNUCED (2018), une convergence réglementaire, notamment celles des mesures non tarifaires telles que l'harmonisation, l'équivalence et la reconnaissance mutuelle, permettrait de réduire les restrictions commerciales de 25 % et augmenter les échanges intracommunautaires de 15 %, alors que les restrictions quantitatives augmentent les prix de 50 %. Par ailleurs, il existe des textes communautaires qui prohibent les entraves aux échanges au sein de la Communauté, mais ces mécanismes sont défaillants et posent peu de contraintes aux États. Les États peuvent donc violer leurs obligations communautaires, car la CEDEAO n'a pas les moyens de sanctionner ou exiger des mesures compensatoires d'un État membre.

3. Faiblesse des ressources et des capacités institutionnelles

Les pays d'Afrique de l'Ouest font pour la plupart partie des pays les plus pauvres au monde. Parmi les quinze pays membres de la CEDEAO, dix sont des pays à faibles revenus et les cinq autres sont des pays à revenus intermédiaires de la tranche inférieure selon la classification de la Banque mondiale. Le fonctionnement des institutions de la CEDEAO repose sur les prélèvements des importations de ses pays membres. Cependant, beaucoup de pays ont de la difficulté à payer leurs contributions et ont accumulé des années d'arriérées. La Communauté repose beaucoup sur l'aide extérieure pour mener ses projets ce qui représente un risque, car il est difficile de prévoir quelles attitudes adopteront ces bailleurs dans le futur. Ensuite, la faiblesse des cadres juridiques et réglementaires ainsi que celle des institutions laisse la voie aux États de ne pas respecter leurs engagements régionaux. La Cour de justice, censée garantir l'application des textes communautaires, fait face aux pouvoirs prépondérants qu'ont les États dans l'application des textes communautaires. En effet, les lois et règlements pris au niveau communautaire ne se traduisent pas nécessairement dans les législations nationales et la Cour de Justice n'a pas les capacités de faire appliquer des décisions au sein des États membres. Les dispositions sur la libre circulation des marchandises et des personnes ainsi que les droits de résidence et la citoyenneté communautaire de ces derniers sont donc fréquemment violées. (Lihoussou, 2017).

La faiblesse des ressources à la disposition des pays représente donc un défi tant sur le plan opérationnel que sur les plans structurels et institutionnels. La faible application du SLE de la CEDEAO, censé faciliter les échanges commerciaux dans la région, en est un parfait exemple. Trente ans après son entrée en vigueur, les pays ont du mal à faciliter les échanges commerciaux au sein de la région à cause des défis opérationnels, mais aussi à cause de toutes les mesures et barrières non tarifaires qui existent encore. La libre circulation des personnes est une réalité, mais

la mobilité du travail continue de constituer des défis, car les migrants ont des difficultés à se procurer des documents de résidence ou à se trouver un emploi. Les prélèvements illicites dont les voyageurs sont victimes lorsqu'ils se rendent dans un pays voisin augmentent les coûts de transport que ces derniers ont à supporter. Les agents administratifs participent souvent à ces prélèvements, principalement causés par la faiblesse des salaires qu'ils perçoivent. Il existe aussi des connaissances limitées quant aux provisions douanières régionales et les opérateurs ne sont pas toujours au courant de leurs droits sous le TEC et le SLE (Torres & Seters, 2016).

4. Appartenances multiples

Les multiples appartenances à des organisations ayant des objectifs communs sont un phénomène présent en Afrique qui n'est pas propre qu'aux pays de la CEDEAO. L'appartenance à plusieurs organisations internationales n'est en soi pas un problème. En effet, la plupart des pays sont membres de plusieurs organisations internationales ayant chacun des buts spécifiques. La particularité de la plupart des pays africains est qu'ils font partie d'organisations dont les objectifs se chevauchent (CNUCED, 2019; Fawcett, 2016). Bien que la CEDEAO et l'UEMOA représentent les organisations avec des objectifs économiques les plus importantes en Afrique de l'Ouest, les pays de la région font partie d'autres organisations ayant des buts semblables (Tableau 3). Par exemple, l'Union de fleuve Mano composée du Liberia, de la Sierra Leone, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire a été créée dans le but de former une union douanière. Les guerres civiles au Libéria et en Sierra Leone dans les années 1990 ont mis à mal l'atteinte des objectifs que l'organisation s'est donnée. L'organisation est peu fonctionnelle sur le plan de l'intégration économique et s'attelle à promouvoir la paix et la bonne gouvernance dans les États membres. Quant à la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), bien qu'elle ne soit pas une organisation ouest-africaine, ses vingt-trois pays membres comptent treize des quinze membres de

la CEDEAO. Cette organisation, fondée en 1998, a pour objectifs, entre autres, la mise en place d'une union économique et l'élimination des obstacles aux échanges. Malgré ses objectifs ambitieux, elle reste une organisation peu fonctionnelle. On comprend donc que les multiples affiliations des pays de l'Afrique de l'Ouest constituent une entrave à l'intégration régionale, car toutes ces organisations nécessitent des ressources et la contribution des membres pour accomplir leurs missions (Shaw, 2016). Le fait que les États s'engagent dans plusieurs initiatives ayant des objectifs similaires à ceux de la CEDEAO participe à retarder le processus d'intégration en Afrique de l'Ouest.

Tableau 3. Les pays d'Afrique de l'ouest au sein des CER

Pays	CEDEAO	UEMOA	Union du Fleuve Mano	CEN-SAD
Bénin	x	x		x
Burkina Faso	x	x		x
Cabo-Verde	x			
Côte d'Ivoire	x	x	x	x
Gambie	x			x
Ghana	x			x
Guinée	x		x	
Guinée-Bissau	x	x		x
Libéria	x		x	x
Mali	x	x		x
Niger	x	x		x
Nigéria	x			x
Sénégal	x	x		x
Sierra Leone	x		x	x
Togo	x	x		x

III. Comprendre l'écart entre les ambitions et les progrès de l'intégration

Il y a un décalage entre la volonté affichée par les États et la réalisation des objectifs en matière d'intégration en Afrique de l'Ouest. En effet, les États ont souvent du mal à faire respecter

les échéanciers qu'ils se sont eux-mêmes fixés. Le fait que les pays de la région fassent partie des pays les plus pauvres de la planète rend encore plus ardue la mobilisation des ressources. Toutefois, la volonté de s'intégrer provient justement de la nécessité de faire face aux enjeux liés à la pauvreté et de soutenir le développement à travers une intensification des échanges et une accélération de la croissance économique. On peut cependant considérer cette volonté comme est un vœu pieu, car les pays persistent à poursuivre une forme d'intégration dont ils ne disposent pourtant pas les moyens pour mener à bien. Les pays se lancent dans une forme de calquage du modèle européen en se dotant d'institutions similaires. Banzeu avance que les projets d'intégration en Afrique se situent entre « originalité exclusive et mimétisme servile » (2016 : 59). Gibb de son côté avance que l'adhésion des pays africains au modèle européen vise à maintenir les structures clientélistes des États (2009 : 718). La construction ouest-africaine est également caractérisée par un manque de cohésion entre les pays, dont la dynamique au sein de la CEDEAO et l'UEMOA est bien représentative. De plus, les acteurs externes exercent une grande influence sur l'ordre du jour de l'intégration.

Les pays font face à des défis de gouvernance défis internes et disposent de faibles institutions. Les niveaux de corruption dans certains pays sont parmi les plus élevés au monde. Selon le Corruption Perception Index 2019, qui mesure la perception de la corruption dans 180 pays, le Nigéria se classait à la 146^e place, la Guinée-Bissau à la 168^e, le Liberia 137^e, le Mali, la Guinée et le Togo à la 130^e place. La faiblesse des institutions contribue à accentuer les problèmes de gouvernance à l'intérieur des États, ce qui rend difficile la reddition des comptes de la part des dirigeants politiques. Les relations entre les dirigeants et le reste de la société sont caractérisées par des liens clientélistes et la participation à des projets d'intégration peut être motivée par une stratégie de légitimation de l'État et d'affirmation de la souveraineté. Les questions de

souveraineté expliquent en grande partie la faiblesse des institutions supranationales qui existent en Afrique de l'Ouest. Les désavantages structurels existants dans les pays en développement font que ces derniers sont réticents à abandonner une partie de leur souveraineté au profit d'entités supranationales (Cason, 2010). Puisque, les projets et programmes sont principalement financés par des acteurs externes, ces derniers peuvent influencer sur la décision des dirigeants de soutenir des projets d'intégration afin d'attirer de l'aide extérieure.

A. Dépendance vis-à-vis des acteurs externes

Les différents programmes et projets qui entrent dans le cadre de l'intégration régionale sont principalement financés par les bailleurs de fonds internationaux, notamment l'UE, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ainsi que d'autres partenaires bilatéraux. Les acteurs bilatéraux ainsi que les organisations multilatérales mobilisent des ressources et fournissent de l'assistance technique ainsi que des programmes de renforcement de capacité institutionnelle dans le but de soutenir des initiatives d'intégration régionale. L'Union européenne joue par exemple un grand rôle dans les projets d'intégration régionale en Afrique et tente de se poser comme modèle. Cela peut expliquer pourquoi la CEDEAO par exemple s'est dotée d'institutions similaires à l'UE ou encore, à l'échelle du continent africain, le passage de l'Organisation de l'unité africaine à l'Union africaine (Bachmann et Sidaway, 2010). Selon Ravenhill (2016 :41), le rôle de l'UE peut être considéré comme celui d'un hégémon dans les projets d'intégration en Afrique, car elle agit comme une « puissance dominante externe » et une « source légitime d'idées ».

Bien qu'ils tentent de se présenter comme de simples partenaires financiers, dans certains cas, ces acteurs externes contrôlent indirectement l'ordre du jour des organisations régionales. Certains acteurs ont des motivations diverses, notamment liées aux questions de sécurité ou de

géopolitiques (Söderbaum, 2017). Par ailleurs, les projets et programmes liés à la gouvernance et la sécurité sont ceux qui attirent le plus d'aides étrangères (Stapel et Söderbaum, 2017). L'attitude et les priorités des bailleurs de fonds peuvent donc avoir une influence quant aux politiques et choix des décideurs politiques dans la région et l'implication dans les projets d'intégration représente une stratégie pour certains pays d'attirer du financement ainsi que des investissements étrangers. Cette influence des acteurs externes pousse donc les pays à ne pas assumer une plus grande responsabilité et un engagement clair, les projets d'intégration semblant plus appartenir aux bailleurs de fonds qu'aux pays concernés. Certains dirigeants peuvent adopter une posture d'engagement dans un processus d'intégration régionale afin d'attirer de l'aide externe (Bachmann et Sidaway, 2010), ce qui peut nous pousser à remettre en question l'accent mis sur l'appropriation des projets d'intégration par les pays concernés. Söderbaum (2017 :361) affirme par exemple que très peu de CER en Afrique survivraient sans aides externes.

B. CEDEAO vs UEMOA

Les textes de CEDEAO et l'UEMOA montrent que toutes les deux aspirent à former une union économique et monétaire, ce qui semble paradoxal, car tous les pays membres de l'UEMOA sont partie intégrante de la CEDEAO. Selon un rapport de la CNUCED :

[...] les échanges régionaux en Afrique de l'Ouest sont réglementés par la CEDEAO et l'UEMOA, en vertu d'un mandat commun. De manière plus spécifique, ce mandat s'est matérialisé par l'adoption de réglementations harmonisées séparées dans les mêmes domaines [...]. L'impact de ces réglementations qui se chevauchent sur tout le processus d'intégration régionale est d'autant plus important que les deux organisations ont en commun un certain nombre de membres. Non seulement cette situation alourdit le fardeau des engagements pour les membres, mais elle crée, par ailleurs, d'autres obstacles aux échanges intra régionaux. (2018 : 34)

Bien que les deux organisations tentent de mieux coordonner leurs actions, la présence de deux organisations ayant des objectifs identiques et des institutions similaires peut être vue comme un facteur ralentissant l'intégration régionale. Par exemple, la CEDEAO et l'UEMOA disposent des politiques de la concurrence distinctes, risquant ainsi des conflits d'applicabilité (NGOM, 2011). Les pays membres de l'UEMOA, à cause du fait qu'ils partagent une monnaie commune et sont pour la plupart des pays francophones, ont tendance à parler d'une voix commune lors des négociations au sein de la CEDEAO. La dynamique francophone/anglophone reste très importante au sein de la CEDEAO. Il faut rappeler que l'une des raisons majeures qui ont poussé le Nigéria à fournir tant d'effort pour la formation d'une organisation régionale en Afrique de l'Ouest est la volonté de réduire l'influence de la France dans la région à travers ses anciennes colonies. Les deux organisations se font aussi concurrence pour attirer les fonds externes pour leurs divers programmes (Karaki, 2017). La fusion des deux organisations ne semble pas être réalisable dans un futur proche. Il est très peu probable que l'UEMOA soit dissoute au sein de la CEDEAO, car elle tente de se poser comme un contrepoids au Nigéria à l'intérieur même de la CEDEAO.

Le fait que les pays de la CEDEAO, incluant ceux de l'UEMOA, adoptent de l'eco devait être une lueur d'espoir quant à l'avancée de l'intégration régionale. En juin 2019, les dirigeants des quinze pays membres de la CEDEAO ont annoncé la création de cette monnaie censée entrer en vigueur en 2020 et qui remplacera le franc CFA ainsi que les monnaies utilisées dans les autres pays de la région. Le Comité ministériel a endossé la recommandation d'adopter un régime de change flexible formulé par le Groupe de travail sur le régime de change assorti de ciblage d'inflation (CEDEAO, 2019). En décembre 2019, le président ivoirien Alassane Ouattara et le président français Emmanuel Macron annoncèrent la fin du franc CFA au sein de l'UEMOA et son remplacement par l'eco, qui serait arrimé à l'euro. À la suite de cette annonce, une réunion

d'urgence entre les ministères des Finances et des gouverneurs des banques centrales de la ZMAO s'est tenue, suivie d'un communiqué dénonçant une tentative unilatérale des pays de l'UEMOA de renommer le franc CFA en eco. Ce communiqué mentionne également que cette annonce n'entre pas dans le cadre de l'adoption de l'eco décidée par la Conférence des Chefs d'État de la CEDEAO (Conseil de convergence de la ZMAO, 2020). Il est donc tout à fait légitime de se poser des questions quant au futur de l'eco à l'échelle de la CEDEAO, surtout que le Nigéria a demandé un report de son adoption à travers le compte Twitter de la présidence (Jeune Afrique, 2020).

Des divergences ont souvent eu lieu entre l'UEMOA et la CEDEAO. En effet, au début des négociations de l'accord économique avec l'UE, l'UEMOA souhaitait négocier en tant qu'entité distincte, avant de se rallier à la CEDEAO (Bach, 2016). On constate donc la manière dont la présence de deux organisations qui se font souvent concurrence met à mal l'intégration des économies et cela a des conséquences quant à la priorité qu'accordent les pays qui sont membres des deux regroupements. Le non-respect des engagements de la part des États et des discordes internes récurrentes pose de sérieux risques quant au futur de l'intégration dans la région.

C. Le Nigéria, une puissance hégémonique?

La présence d'une puissance régionale (ou un hégémon) est considérée comme un élément nécessaire dans un projet d'intégration afin d'endosser une certaine responsabilité pour assurer la réalisation ainsi que la viabilité d'un projet d'intégration (Cohen, 2013; Mattli, 1999). Par exemple, la création et le maintien d'une union monétaire dépendent du niveau de coordination des acteurs étatiques et l'adhésion aux arrangements institutionnels, garantis par une puissance régionale. D'après Mattli:

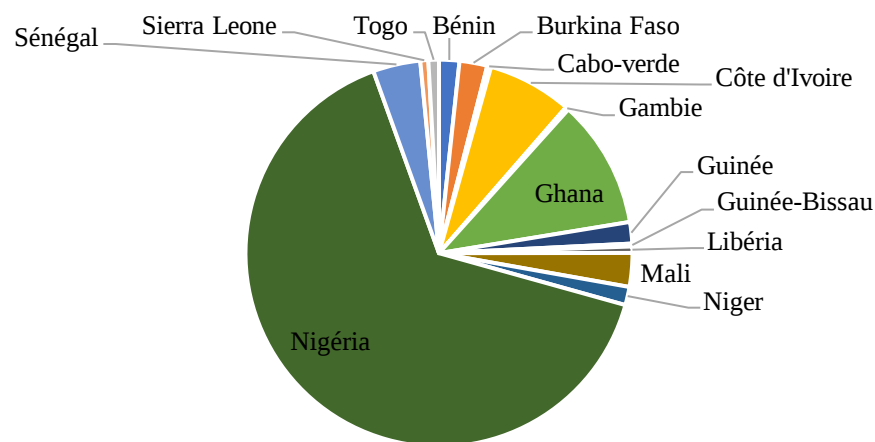
“[A] successful integration requires the presence of an undisputed leader among the group of countries seeking closer ties. Such a state serves as focal point in the coordination of rules, regulations, and policies; it also helps to ease distributional tensions through, for example, sidepayments”. (1999: 56)

En Afrique de l’Ouest, le Nigéria représente la première puissance économique et militaire de la région. Le pays dispose de plus de la moitié des plus de 370 millions d’habitants que compte la CEDEAO. En 2018, son PIB représentait 65 % de la région (Graphique 5). Après avoir été à la manœuvre pour la création de la CEDEAO, le pays a joué un rôle actif dans le processus d’intégration en Afrique de l’Ouest. Le pays est celui qui contribue le plus au fonds de la CEDEAO. Entre 2003 et 2015, les prélèvements communautaires auprès du Nigeria étaient plus importants que ceux de treize membres combinés de la Communauté (Voice of Nigeria, 2018). Le Nigéria a soutenu la création de la CEDEAO afin de réduire l’influence étrangère dans la région, en plus d’assurer sa sécurité. Le pays a contribué financièrement à la mise en place de programmes et de projets communs et soutenu l’évolution institutionnelle de la CEDEAO. Par ailleurs, la plupart des grandes entreprises impliquées dans des activités économiques transfrontalières, telles que la United Bank of Africa, ou Dangote Group, viennent du Nigéria. Cependant, le pays a souvent joué un rôle inhibiteur dans le processus d’intégration. En effet, aucune avancée majeure ne peut se faire sans l’accord du Nigéria et sa puissance économique lui accorde « de fait un droit de veto, informel mais largement reconnu par ses partenaires » (Karaki 2017 :1).

Toutefois, le Nigéria a souvent relégué la CEDEAO au second plan pour des intérêts nationaux de courts termes. Le pays n’hésite pas à adopter des mesures pour protéger son marché et son industrie face à la concurrence étrangère. Il n’est pas rare que le pays ferme ses frontières avec ses voisins et impose des interdictions aux importations (Bach, 2016). Le pays était d’ailleurs réticent pour l’adoption du TEC (Karaki, 2017). De plus, la rapide expansion d’entreprises

nigérianes dans les économies de la région notamment dans le secteur bancaire fait craindre une influence plus grande du pays chez ses voisins. Malgré son poids économique et démographique, on peut difficilement qualifier le Nigéria de puissance régionale ayant la capacité d'endosser la responsabilité de coordonner une intégration régionale en Afrique de l'Ouest. L'influence économique du Nigéria est limitée, la plupart des pays de la région ayant des liens économiques plus forts avec des pays d'Europe et d'Asie. Aucun pays de la région n'a pour principal partenaire commercial le Nigéria et les principaux partenaires commerciaux du Nigéria sont l'Inde, l'Espagne et les États-Unis (OEC, 2018). Le Nigéria n'a pas les capacités par exemple de résoudre les questions de redistributions ou de garantir un cadre institutionnel solide pour tous les membres. Par exemple, le nouveau siège de la CEDEAO qui est en construction à Abuja, la capitale du Nigéria, est financé grâce à un don de la Chine (CNN, 2018).

Graphique 5. Répartition du PIB en Afrique de l'Ouest, 2018



Source : Indicateurs de développement dans le monde

Les acteurs externes exercent une influence plus importante dans la région que le Nigéria. Pour mettre fin à l'avancée des groupes djihadistes sur son territoire, l'État malien a fait appel au gouvernement français et non à celui du Nigéria. L'implication du Nigéria dans le processus

d'intégration à parfois changer selon le dirigeant en place. Au Nigéria, il y a une certaine captation de l'État par les intérêts privés qui cherchent à maximiser la rente. L'accès aux ressources est souvent défini par des questions d'appartenances ethniques ou géographiques (Ojabor et Adeleke, 2017). En effet, tout comme la plupart des pays de la région, le Nigéria fait face à des défis par rapport à la gestion de son territoire et de ses frontières ce qui a entre autres favorisé l'émergence du groupe djihadiste Boko Haram. Le Nigéria reste un pays fragile qui fait face à des défis internes, notamment en matière de répartition des richesses, de corruption et de contrebande liées à l'exploitation des hydrocarbures. Ensuite, bien que le pays ait une influence sur l'intégration économique en Afrique de l'Ouest et peut décider de sa cadence, cette influence ne signifie pas que le pays détient un pouvoir sur ses voisins.

L'intégration économique soulève des enjeux importants pour le Nigéria. Comme Iheduru le note:

First, there is the overwhelming Nigerian identity of cross-border banks whose acquisition of national banks in neighboring countries naturally elicits xenophobic reactions against "the Nigerian invasion," despite unprecedented innovations in banking and other businesses introduced by Nigerian bank capital across the region. On the other hand, continuing de-industrialization in Nigeria due to collapsed public infrastructure and relocation of several of its manufacturing firms to Ghana and other smaller West African countries could threaten the common external tariff (CET), common industrial policy, and free movement of goods protocols of ECOWAS as Nigerians expectedly reject the flood of goods from their neighbors into their markets (Iheduru, 2012: 293)

Même si le pays joue un rôle important lorsqu'il s'agit des questions de sécurité et de stabilité, l'influence économique du Nigéria reste minime. On peut aussi penser que l'échec de l'appel de certains États membres à dissoudre l'UEMOA avant l'adoption d'une monnaie commune dans la CEDEAO entraine dans le cadre du maintien d'un contrepoids au Nigéria. Le fait

que les pays de la région aient des relations économiques plus importantes avec des pays asiatiques ou européens nous pousse à nuancer le rôle d'hégémon que joue le Nigéria dans la région, du moins sur le plan économique. Néanmoins, il ne peut y avoir d'avancées significatives en matière d'intégration économique en Afrique de l'Ouest sans la participation active du Nigéria.

D. Les acteurs non étatiques et l'intégration

Les acteurs de la société civile sont généralement très peu impliqués dans les processus d'intégration en Afrique (Tavares et Tang, 2011 ; Tuluy, 2016). L'intégration économique en Afrique de l'Ouest reste une initiative politique des États et non du secteur privé, contrairement à l'Union européenne. Cependant, l'adhésion des intérêts privés dans un projet d'intégration n'est pas toujours automatique. Dans le cas européen, Leblond (2008) avance que les incertitudes liées à l'intégration économique ont joué un rôle important selon si les intérêts privés soutenaient ou non une plus grande intégration économique, notamment à travers l'harmonisation des réglementations et des lois. Cela signifie donc que ce sont les gouvernements et les acteurs étatiques ou supranationaux qui enclenchent la phase initiale du processus d'intégration régionale (Leblond, 2008; Cason, 2010). Les acteurs du secteur privé en Afrique de l'Ouest sont dans une posture différente. Premièrement, une simple mesure harmonisation de pratiques et réglementations ne signifie pas qu'elles seront respectées par les États membres. Les groupes d'acteurs de la société civile militent plus pour le respect des accords et réglementations existants que pour l'adoption de nouvelle règle. De l'autre côté, les liens qu'entretiennent certains groupes avec les pouvoirs en place font qu'ils peuvent influencer les États à adopter des mesures pour protéger leurs marchés domestiques tout en souhaitant pénétrer les marchés des autres pays de la région. La faible demande pour l'intégration régionale peut aussi s'expliquer par l'absence d'une coalition large d'industrielle comme ce fut le cas de l'UE ou avec l'ALENA (Mattli, 1999; Schneider, 2017). La

faible complémentarité entre les économies et l'extraversion de celles-ci peut expliquer la faible implication des acteurs du secteur privé dans le processus d'intégration en Afrique et les grandes firmes, notamment celles impliquées dans les activités extractives, sont pour la plupart des sociétés multinationales occidentales ou asiatiques. De plus, des groupes d'affaires au Nigéria s'opposent fréquemment aux initiatives qui visent à libéraliser l'économie et exercent des pressions sur leur gouvernement (Iheduru, 2015).

Les mouvements transfrontaliers dans la région précèdent les tentatives de régionalisme menées par les États. Les frontières actuelles, qui sont un héritage de la période coloniale, ont été dessinées de manière arbitraire. Cela a pour conséquence que la notion d'appartenance à un État est plutôt abstraite pour certains habitants, notamment ceux vivant dans les zones frontalières, où il n'est pas rare de voir des populations ayant des liens de parentés vivre d'un côté et de l'autre de la frontière. Les activités économiques transfrontalières sont importantes et se déroulent principalement dans l'économie informelle. Pour les acteurs économiques des pays enclavés de la région, l'intégration est encore plus importante pour les entreprises qui doivent se ravitailler en passant par des pays côtiers. Les corridors entre pays sont hérités de la période coloniale, où les économies avaient pour principales caractéristiques l'exportation de matières premières. Les emplois étant donc reliés à ces activités, il y a eu des migrations transnationales et l'établissement de diaspora dans d'autres pays de la région (Fall, 2007). Les coûts liés aux transports des marchandises et les obstacles au commerce, que ce soit des mesures non tarifaires ou les pratiques illicites des agents le long des corridors commerciaux, sont les facteurs qui obstruent le plus les échanges, ce qui pousse des citoyens des pays de la région à mettre sur pieds des initiatives telles que le Borderless Alliance afin de recenser et rapporter les obstacles (formels et informels) existants.

L'intégration économique en Afrique de l'Ouest est également caractérisée par l'émergence de sociétés multinationales sur le plan régional, notamment dans le système financier et les télécommunications (Oloruntoba, 2016). Concernant le développement du système financier, la CEDEAO a soutenu le projet de création d'une institution bancaire régionale privée à l'initiative de la Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie d'Afrique de l'Ouest (FCCIAO). Cela s'est matérialisé par la création de ECOBANK Transnational Incorporated (ETI), communément appelé Ecobank, en 1985 avec un capital autorisé de 100 millions de dollars américains, dont 32 millions de dollars provenant du Fonds de coopération, de compensation et de développement (Fonds de la CEDEAO) fourni par le Nigéria. Le but était de mettre sur pieds des institutions financières régionales, puisque le paysage bancaire au sein des pays de la région était dominé par des institutions financières multinationales. Cela avait également pour but de promouvoir l'intégration financière dans la région et en Afrique plus généralement. Ecobank est implantée dans tous les pays de la CEDEAO ainsi que dans onze autres pays d'Afrique subsaharienne. En plus d'Ecobank, d'autres institutions financières, principalement nigérianes, offrent des services financiers dans la région à cause notamment de changements de cadres réglementaires domestiques, ce qui a réduit les débouchés pour les banques (Iheduru, 2012). Bien que le secteur privé soit reconnu comme un vecteur permettant d'accélérer l'intégration régionale, la faiblesse des capitaux étrangers vers la région et la faiblesse des épargnes nationales réduisent les opportunités pour le secteur privé de grandir. Les systèmes de paiement dans la région sont très déconnectés. La plupart des initiatives d'harmonisation des systèmes de paiement, qu'elle soit d'initiatives privées ou de bailleurs de fonds comme la Banque africaine de développement (BAD), ont connu peu de succès. La conversion des devises locales est pratiquement impossible, ce qui

poussent les agents économiques à transiger dans des devises étrangères, notamment en dollar américain (Iheduru, 2012).

Il y a eu l'émergence d'une classe d'entrepreneurs globalisés, ayant fait fortune sans nécessairement être passée par une accapuration de l'État, cherchant à apporter des réponses africaines aux défis existants. Les multinationales que détiennent ces « afrocapitalistes » ont de plus en plus d'activités transfrontalières, encouragées par l'étroitesse des économies nationales et des vagues de libéralisation qui ont lieu dans la région (Iheduru, 2018). Ces entrepreneurs font néanmoins face à des environnements d'affaires à haut risque dans les différents pays et militent pour un meilleur climat à l'échelle régionale et pas uniquement au niveau domestique. Cependant, l'influence qu'ont acquise ces entrepreneurs leur permet d'influencer les ordres du jour des gouvernements et de bénéficier de subventions gouvernementales ainsi que d'avantages fiscaux. Même s'ils n'ont pas nécessairement bénéficié des liens clientélistes pour asseoir leur influence, il y a eu une tendance qui indique que les liens de plus en plus étroits qu'ils entretiennent avec les cercles de pouvoir leur donnent un avantage quant à l'accès aux marchés publics.

E. Regard vers l'avenir : l'intégration africaine

Il est difficile de prédire les progrès futurs de l'intégration économique en Afrique de l'Ouest à cause des retards accumulés, mais aussi des implications que pourraient avoir ces retards sur les autres visées des pays de la région, notamment l'intégration africaine. L'ordre du jour de l'intégration de l'UA, qui mise sur une intégration graduelle et le renforcement des CER, serait mis à mal si l'intégration de ces dernières tardait à se matérialiser comme c'est le cas au sein de la CEDEAO. L'UA vise à reproduire les mêmes objectifs que les CER du continent, c'est-à-dire la formation, à terme, d'une union économique à l'échelle continentale. Avec l'adoption du NEPAD qui un plan ambitieux visant à établir un cadre d'action holistique et une vision afin de promouvoir

le développement économique en Afrique et accroître la coopération entre les pays, l'UA et ses partenaires, notamment la BAD, mise sur l'accroissement de l'interconnectivité des économies africaines à travers notamment des investissements dans les infrastructures physiques, dans l'énergie, les technologies d'information et de communication, et les transports. La réalisation de l'Agenda 2063 dépend de la consolidation des CER. Cela signifie donc que les CER sont amenées à être des projets ayant une certaine limite dans le temps. On pourrait se poser la question de savoir si l'intégration au niveau des CER est pertinente ou si elle est nécessaire pour réaliser les objectifs d'une intégration continentale. Le lancement de la ZLECA pose les premiers jalons d'une intégration économique en Afrique même si un calendrier n'a pas été fixé, comme si les États savaient qu'il pourrait y avoir des problèmes liés au non-respect des échéanciers comme c'est le cas dans la plupart des CER du continent. Mais tout comme au niveau de la CEDEAO, l'UA fait face à des défis, notamment liés à son financement et sa dépendance vis-à-vis des bailleurs internationaux (Pharatlhathe et Vanheukelom. 2019) De plus, le Nigéria, qui est aussi la première puissance économique sur le continent, adopte les mêmes positions ambivalentes que dans la CEDEAO. Par exemple, il s'était retiré des négociations du ZLECA, avant de finalement signer le traité. La question de leadership se pose donc aussi à l'échelle du continent.

Certains enjeux doivent être résolus au préalable au sein de la CEDEAO avant que les pays de la région pensent à se lancer dans des projets d'intégration ambitieux. La corruption, la faiblesse des cadres institutionnels et des politiques domestiques sont des éléments auxquels les pays doivent tenter d'apporter une réponse. Sinon, il y a un risque que les défaillances domestiques se transposent à l'échelle de la région. La question est donc de savoir si les pays d'Afrique de l'Ouest pourront atteindre les objectifs que s'est fixés la CEDEAO ou si l'échec répété des initiatives

d'intégration régionale poussera les instances de l'UA à outrepasser la consolidation des CER au profit d'une intégration africaine plus large.

IV. Conclusion

Comme le dit Mattli (1999 : 189), l'intégration régionale ne se résume pas à la signature d'accord d'intégration. Même si on sait que l'intégration économique reste un processus, celle de l'Afrique de l'Ouest montre très peu de signes encourageants. Les pays de la région ont mis sur pied des institutions communes et ont établi des objectifs visant à renforcer les liens entre les économies, et tentent d'accroître la coopération dans plusieurs secteurs de l'économie. Presque cinquante ans après la création de la CEDEAO, le bilan de l'intégration économique en Afrique de l'Ouest est au mieux mitigé. Bien que La CEDEAO eût pour objectif initial des questions économiques, elle s'est beaucoup fait remarquer dans son implication dans le maintien de la paix et la promotion de la bonne gouvernance que pour les avancées liées aux aspects économiques. Les défis internes auxquels les pays de la CEDEAO font face représentent des obstacles à un plus grand investissement de ces derniers à l'éthos de l'intégration. De plus, la CEDEAO a décidé de se doter d'institutions sans mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer leur bon fonctionnement. Comme le souligne Ravenhill: « *To observers, it often appears that African regional institutions have been “designed to fail”* » (2016: 42).

Si les tendances actuelles se maintiennent, on peut avancer que cela prendra encore du temps pour que l'Afrique de l'Ouest soit effectivement intégrée sur le plan économique. L'annonce du lancement de l'eco avait pourtant suscité de l'espoir dans la région. Mais avec l'annonce du changement de nom du franc CFA à l'eco de l'UEMOA, sans remettre en question les arrangements avec la France, et l'annonce du Nigéria de reporter son lancement, ce qui en ferait le cinquième report, sont de nature à créer plus de division dans la région. Par ailleurs, selon

l'agence de notation Standard & Poor's (2020), l'adoption d'une monnaie unique pour l'ensemble de pays de la CEDEAO reste peu probable à moyen terme. La réduction des coûts liée aux échanges commerciaux tels que le développement d'infrastructures régionales, l'harmonisation des pratiques semblent plus importante que l'institutionnalisation d'une intégration qui reste peu adaptée aux réalités des pays. Et même si les infrastructures parvenaient à être développées, sans une diversification des économies, les pays continueront à ne pas avoir beaucoup de choses à échanger entre eux. Surtout, le fait que l'intégration de la CEDEAO suive encore le modèle d'intégration du XX^e siècle qui repose sur l'élimination des tarifs et des entraves aux échanges, alors que les projets d'intégration économique du XXI^e reposent sur le développement d'une chaîne de valeur mondiale, remet en question le modèle d'intégration poursuivi par la CEDEAO ainsi que sa pertinence. L'intégration économique du XXI^e voit la formation d'entités qui vont au-delà des espaces géographiques et met un fort accent sur l'harmonisation des pratiques, la mise en place de règles régissant les investissements, la concurrence et les services. L'accent est plus mis sur la régulation et la formulation de politiques et non principalement sur les questions commerciales ou tarifaires.

Les États restent les principaux acteurs de l'intégration dans la région. Le cadre analytique d'économie politique dont on a fait appel nous offre des pistes de solution sur les motivations que peuvent avoir les États à continuer à clamer leur soutien à l'intégration régionale alors que très peu d'avancées ont été faites jusque-là. Le décalage entre les discours et les faits peut donc s'expliquer par les ressources limitées des pays, la faiblesse de la coordination entre les pays, dont plusieurs sont des États fragiles, la faible complémentarité des économies et le rôle des acteurs externes, avec le risque que ces derniers aient une influence sur les motivations des dirigeants à épouser le projet d'intégration afin d'attirer du financement. L'une des lacunes de cette recherche a trait avec

le fait qu'elle n'explique pas les raisons qui pousseraient les États à approfondir, en théorie, le degré d'intégration économiques alors que les objectifs actuels ont du mal à être atteints. Autrement dit, quelles seraient les raisons qui pousseraient les dirigeants à se lancer dans des formes d'intégration plus profondes et plus exigeantes alors que les formes dans laquelle ils se trouvent sont caractérisées par plusieurs défaillances.

Il existe très peu d'études sur les raisons qui influenceraient les préférences des dirigeants à poursuivre un projet d'intégration régionale en Afrique au-delà des questions commerciales et de développement. Les dirigeants de la région sont bien évidemment conscients des défaillances du projet d'intégration. Des études plus approfondies sont nécessaires afin de mieux comprendre les facteurs et les pressions domestiques qui influencent sur le maintien des États dans des projets d'intégration qui ont du mal à atteindre les objectifs définis. La CEDEAO a connu des succès sur les enjeux de maintien de la paix et de stabilité régionale contrairement à l'intégration économique. On pourrait se demander quelles raisons poussent les États à continuer sur la voie de l'intégration économique et ne se consacre pas exclusivement aux questions de sécurité, ou encore les raisons qui empêcheraient les dirigeants à opter pour des formes d'intégration qui colleraient mieux aux réalités des pays.

Bibliographie

- Abrahamsen, R. (2001). Development policy and the democratic peace in Sub-Saharan Africa. *Conflict, Security & Development*, 1(03), 79-103. <https://doi.org/10.1080/14678800100590620>
- Adejumobi, S. (2016). Region-Building in West Africa. Dans D. H. Levine & D. Nagar (Éds.), *Region-Building in Africa* (p. 213-230). Palgrave Macmillan US. https://doi.org/10.1057/9781137586117_13
- Al Jazeera. (15 octobre 2019). Nigeria's land borders closed to all goods, official confirms. *AJ Impact/AFRICA*. [En ligne] <https://www.aljazeera.com/ajimpact/nigeria-land-borders-closed-goods-official-confirms-191015191736317.html>
- Asante, S. K. B. (2016). The Political Economy of Africa's Region-Building and Regional Integration. Dans D. H. Levine & D. Nagar (Éds.), *Region-Building in Africa* (p. 127-140). Palgrave Macmillan US. https://doi.org/10.1057/9781137586117_8
- Ayuk, E. T., & Kaboré, S. T. (2012). Introduction : Pourquoi s'intégrer? Dans E. T. Ayuk & S. T. Kaboré (Éds.), *S'intégrer pour s'enrichir* (p. 1-16). Springer New York. https://doi.org/10.1007/978-1-4614-1234-2_1
- Bach, D. (2016). *Regionalism in Africa : Genealogies, institutions and trans-state networks*. Routledge is an imprint of the Taylor & Francis Group, an Informa business.
- Bach, D. C. (1983). The Politics of West African Economic Co-Operation : C.E.A.O. and E.C.O.W.A.S. *The Journal of Modern African Studies*, 21(4), 605-623. JSTOR.
- Bach, D. C. (2016). Cross-Border Interactions and Regionalism. Dans D. H. Levine & D. Nagar (Éds.), *Region-Building in Africa* (p. 71-88). Palgrave Macmillan US. https://doi.org/10.1057/9781137586117_5

- Bachmann, V., & Sidaway, J. D. (2010). African regional integration and European involvement : External agents in the East African Community. *South African Geographical Journal*, 92(1), 1-6.
<https://doi.org/10.1080/03736245.2010.480841>
- Balassa, B. A. (1961). *The theory of economic integration*. Routledge.
- Ballong, S. (12 février 2020). Buhari and Ouattara make Eco heart of regional power struggle. Dans *The Africa Report*. [En ligne] <https://www.theafricareport.com/23374/buhari-and-ouattara-make-eco-heart-of-regional-power-struggle/>
- Banque africaine de développement. (2020). Indice de développement des infrastructures en Afrique (AIDI). [En ligne] <https://infrastructureafrica.opendataforafrica.org/pbuerhd/indice-de-d%C3%A9veloppement-des-infrastructures-en-afrique-aidi-2020?lang=fr>
- Banque mondiale. (2018). Indicateurs de développement dans le monde. [En ligne]
- Banzeu, R. (2016). L’impact des organisations régionales d’intégration sur le développement économique de l’Afrique : Regards croisés sur l’expérience de la ceeac et de la cedeao. *African Yearbook of International Law Online / Annuaire Africain de droit international Online*, 21(1), 57-91. https://doi.org/10.1163/22116176_02101004
- BBC. (7 juillet 2019). Le Nigeria signe l'accord de libre-échange de l'Union africaine. [En ligne] <https://www.bbc.com/afrique/region-48901984>
- BCEAO. (nd). EDEN - Entrepôt de Données Economiques et financières. [En ligne] <https://edenpub.bceao.int>
- Bryant, R. C. (1987). “Why Has Internationalization Occurred?”. Chapter 4 in *International Financial Intermediation*, Washington, DC: Brookings Institution Press, p. 58-73

- CAMBREZY, M., & ZAHAR, M.-J. (2014). Le développement, les conflits et les États fragiles. Dans P. Beaudet & P. A. Haslam (Éds.), *Enjeux et défis du développement international* (p. 295-314). University of Ottawa Press; JSTOR. www.jstor.org/stable/j.ctt1ch786r.22
- Canac, P., & Garcia-Contreras, R. (2011). Colonial Hangover : The Case of the CFA. *Journal of Asian and African Studies*, 46(1), 54-68. <https://doi.org/10.1177/0021909610388476>
- Cason, J. W. (2010). *The Political Economy of Integration : The Experience of Mercosur* (1^{re} éd.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203846254>
- Cissé, S. (2011). Le Rôle de l'intégration régionale dans le développement en Afrique de l'Ouest : Avancées et défis. *Regions and Cohesion*, 1(2), 104-116. <https://doi.org/10.3167/reco.2011.010206>
- Cohen, B. J. (2003). Are Monetary Unions Inevitable? *International Studies Perspectives*, 4(3), 275-292. <https://doi.org/10.1111/1528-3577.403004>
- Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest. (Juin 2019). Réunion du Comité ministériel sur le Programme de la monnaie unique de la CEDEAO. *Rapport final*.
- Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest. (Juillet 2018). Quatre-vingtième session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO. *Rapport final*. ECW/CM/LXXX/19
- Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest. (Août 2013). Rapport de convergence macroéconomique. <https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2017/11/Rapport-convergence-2012.pdf>
- Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest, Commission. (2010). Vision 2020 de la CEDEAO : Vers une communauté démocratique et prospère. https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2015/03/Vision_2020_fr.pdf

- Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest, Commission. 2008. Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO (CPCC). Règlement MSC/REG.1/01/08
- Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest. (1993). Traité révisé
- Commission économique pour l'Afrique des Nations unies. (n.d). CEN-SAD - Communauté des Etats Sahélo-Sahariens. [En ligne] <https://www.uneca.org/fr/oria/pages/cen-sad-communauté-des-etats-sahélo-sahariens>
- Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement. 2018. UNCTADstat. <https://unctadstat.unctad.org/FR/>
- Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement. (2019). Intégration régionale et mesures non tarifaires au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). UNCTAD/DITC/TAB/2018/1
- Convergence Council of the WAMZ. (Janvier 2020) Extra-Ordinary Meeting of the Ministers of Finance and the Governors of the Central Banks of the West African Monetary Zone on the ECOWAS Single Currency Programme. [En ligne] <https://cbl.org.lr/doc/COMMUNIQUE.pdf>.
- Deblock, C. (2000). La globalisation et l'économie politique internationale. Dans *Bulletin de la Société québécoise de science politique*, vol. 9, pp. 9-16.
- Deen-Swaray, M., Adekunle, B., & Odularu, G. (2014). Policy Recipe for Fostering Regional Integration Through Infrastructure Development and Coordination in West Africa. Dans D. Seck (Éd.), *Regional Economic Integration in West Africa* (p. 29-56). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-319-01282-7_2
- Diouf, A. (2006). Afrique : L'intégration régionale face à la mondialisation. *Politique étrangère*, Hiver(4), 785. <https://doi.org/10.3917/pe.064.0785>

- Dosenrode, S. (2012). Crisis and Regional Integration : A Federalist and Neo-Functionalist Perspective. Dans L. Fioramonti (Éd.), *Regions and Crises* (p. 13-30). Palgrave Macmillan UK.
https://doi.org/10.1057/9781137028327_2
- Dossan, G. L. (2016). Comments : The Evolution of the West African Regional Integration Process. *The Federalist Debate*, 29(3), 28-30. <https://doi.org/10.1515/tfd-2016-0030>
- Drazen, A. (2002). What is political economy. Dans *Political economy in macroeconomics*. Princeton University Press.
- Duffield, M. R. (2007). *Development, security and unending war : Governing the world of peoples*. Polity.
- Ecobank. (n.d). À propos d'Ecobank. [En ligne] <https://www.ecobank.com/group/about-us>
- ECOWAS AND THE MAINTENANCE OF INTERNATIONAL PEACE AND SECURITY :
PROTECTING THE RIGHT TO DEMOCRATIC GOVERNANCE. (2018). *Journal of Law and Jurisprudence*. <https://doi.org/10.14324/111.2052-1871.088>
- Falkner, G. (2011). Interlinking neofunctionalism and intergovernmentalism: Sidelineing governments and manipulating policy preferences as « passerelles ». *IDEAS Working Paper Series from RePEc*. Business Premium Collection.
<https://search.proquest.com/docview/1698356771?accountid=14701>
- Fall, P.D. (2007). La dynamique migratoire ouest africaine entre ruptures et continuités. Texte de la communication présentée à l'atelier sur *Les migrations africaines: comprendre les dynamiques de migration sur le continent* organisé par l'IMI à Accra, 18-21 septembre 2007
- Faujas, A. (2020). Transition franc CFA-eco : derrière la contestation des anglophones, une querelle ivoiro-nigériane. Dans *Jeune Afrique*. [En ligne]

<https://www.jeuneafrique.com/882839/economie/transition-franc-cfa-eco-derriere-la-contestation-des-anglophones-une-querelle-ivoiro-nigeriane/>

Fawcett, L. (2016). Region-Building Debates in a Global Context. Dans D. H. Levine & D. Nagar (Éds.), *Region-Building in Africa* (p. 21-36). Palgrave Macmillan US.

https://doi.org/10.1057/9781137586117_2

Figuière, C., & Guilhot, L. (2014). Propositions pour une « approche combinée » des processus d'intégration économique régionale : L'Asie orientale comme test. *Économie et Institutions*, 20-21. <https://doi.org/10.4000/ei.5597>

Gibb, R. (2009). Regional Integration and Africa's Development Trajectory : Meta-theories, expectations and reality. *Third World Quarterly*, 30(4), 701-721.

<https://doi.org/10.1080/01436590902867136>

Guillaumont, P., & Guillaumont Jeanneney, S. (2014). Un indicateur de besoin d'intégration régionale. *Revue d'économie du développement*, 22(4), 83. <https://doi.org/10.3917/edd.284.0083>

Haas, E. B. (1958). The Challenge of Regionalism. *International Organization*, 12(4), 440-458.

<https://doi.org/10.1017/S0020818300031349>

Haas, E. B. (1961). International Integration : The European and the Universal Process. *International Organization*, 15(3), 366-392. <https://doi.org/10.1017/S0020818300002198>

Haas, E. B. (1977). *The uniting of Europe : Political, social, and economic forces 1950 - 1957* (reissued). Stanford Univ. Pr.

Hancock, K. J. (2014). African regionalism : The complex role of regional trade. Dans *Handbook of the International Political Economy of Trade*. Edward Elgar Publishing.

<https://www.elgaronline.com/view/edcoll/9781781954980/9781781954980.00019.xml>

- Helal, M. S. (2017). The ECOWAS Intervention in the Gambia—2017. *SSRN Electronic Journal*.
<https://doi.org/10.2139/ssrn.3046628>
- Hoekman, B. (2014). Multilateral institutions and African economic integration. Dans *Handbook of the International Political Economy of Trade*. Edward Elgar Publishing.
<https://www.elgaronline.com/view/edcoll/9781781954980/9781781954980.00020.xml>
- Hugon, P. (2002). Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation. *Tiers-Monde*, 43(169), 9-25. <https://doi.org/10.3406/tiers.2002.1565>
- Hugon, P. (2015). L'intégration régionale et les trappes à vulnérabilité. *Revue Tiers Monde*, 222(2), 123. <https://doi.org/10.3917/rtm.222.0123>
- Iheduru, O. C. (2012). Regional Integration and the Private Authority of Banks in West Africa : Regional Integration and the Private Authority of Banks. *International Studies Review*, 14(2), 273-302. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2486.2012.01112.x>
- Iheduru, O. C. (2015). Organized business and regional integration in Africa. *Review of International Political Economy*, 22(5), 910-940. <https://doi.org/10.1080/09692290.2015.1011191>
- Iheduru, O. C. (2018). The African corporation, 'Africapitalism' and regional integration in Africa. Dans *Handbook of the International Political Economy of the Corporation*. Edward Elgar Publishing.
<https://www.elgaronline.com/view/edcoll/9781785362521/9781785362521.00029.xml>
- Jiboku, P. A. (2015). The Challenge of Regional Economic Integration in Africa : Theory and Reality. *Africa's Public Service Delivery and Performance Review*, 3(4), 5.
<https://doi.org/10.4102/apsdpr.v3i4.96>
- Jones, B. (2002). Economic Integration and Convergence of Per Capita Income in West Africa. *African Development Review*, 14(1), 18-47. <https://doi.org/10.1111/1467-8268.00044>

- Karaki, K. (2017). CEDEAO : Commerce et facilitation des échanges. Faire avancer l'intégration économique pas à pas ? ECDPM note d'information. [En ligne]
<https://ecdpm.org/fr/publications/cedeo-commerce-et-facilitation-des-echanges-faire-avancer-lintegration-economique-pas-pas/>
- Kebabdjian, G. (2004). ÉCONOMIE POLITIQUE DU RÉGIONALISME: LE CAS EURO-MÉDITERRANÉEN. *Region et Développement*, 19, 151-184.
- Kim, M. (2014). Integration Theory and ASEAN Integration : Integration Theory and ASEAN. *Pacific Focus*, 29(3), 374-394. <https://doi.org/10.1111/pafo.12035>
- Konan Banny, C. (2004). L'avenir de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). *Revue d'économie financière*, 75(2), 237-247. <https://doi.org/10.3406/ecofi.2004.4903>
- Kone, S. (2006). Intégration économique, niveau de développement et compensation équitable. *Tiers-Monde*, 47(188), 883-905. <https://doi.org/10.3406/tiers.2006.6467>
- Kose, M. A; Prasad, E; Rogoff, K & Wei, S.J. (Mars 2007). Mondialisation financière au-delà de la polémique. *Finance & Développement*. [En ligne]
<https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2007/03/pdf/kose.pdf>
- Laffiteau, E., & Samaké-Konaté, R. (2016). La monnaie commune au sein de la CEDEAO : Enseignements d'une analyse en cluster. *Revue d'économie du développement*, 24(1), 99.
<https://doi.org/10.3917/edd.301.0099>
- Leblond, P. (2008). The Fog of Integration : Reassessing the Role of Economic Interests in European Integration. *The British Journal of Politics and International Relations*, 10(1), 9-26.
<https://doi.org/10.1111/j.1467-856x.2007.00315.x>

- Leustean, L. N. (2009). What is the European Union? Religion between Neofunctionalism and Intergovernmentalism. *International Journal for the Study of the Christian Church*, 9(3), 165-176. <https://doi.org/10.1080/14742250903168149>
- Levine, D. H., & Nagar, D. (2016). Introduction. Dans D. H. Levine & D. Nagar (Éds.), *Region-Building in Africa* (p. 1-17). Palgrave Macmillan US. https://doi.org/10.1057/9781137586117_1
- Lihoussou, M. (2017). DYSFONCTIONNEMENTS ET ENTRAVES À LA CIRCULATION EN AFRIQUE DE L'OUEST : L'EXEMPLE DU CORRIDOR ABIDJAN-COTONOU. *Les Cahiers Scientifiques du Transport*, 72, 43-66. Business Premium Collection; Canadian Business & Current Affairs Database.
- Lindberg, L. N. (1963). *The political dynamics of European Economic integration*. Stanford University Press.
- Marsh, J. (30 mars 2018). Free gift? China extends influence in Africa with \$32M grant for regional HQ. Dams CNN. [En ligne] <https://www.cnn.com/2018/03/27/asia/ecowas-china-headquarters-intl/index.html>
- Mattli, W. (1999). *The Logic of Regional Integration : Europe and Beyond* (1^{re} éd.). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511756238>
- M'Bida, A. (11 février 2020). Monnaie unique : le Nigeria souhaite un report du lancement de l'eco. Dans *Jeune Afrique*. [En ligne] <https://www.jeuneafrique.com/894665/economie/monnaie-unique-le-nigeria-souhaite-un-report-du-lancement-de-leco/>
- Mignamissi, D. (2018). Monnaie unique et intégration par le marché en Afrique : Le cas de la CEEAC et de la CEDEAO. *African Development Review*, 30(1), 71-85. <https://doi.org/10.1111/1467-8268.12313>

- Motsamai, D., & Qobo, M. (2012). Regionalism in Africa : Development Crises and the Growing Influence of Emerging Powers. Dans L. Fioramonti (Éd.), *Regions and Crises* (p. 145-162). Palgrave Macmillan UK. https://doi.org/10.1057/9781137028327_9
- Nations- unies, Département des affaires économiques et sociales, Division Population des Nations-Unies. (2019). Perspectives de la population dans le monde 2019. [En ligne] <https://population.un.org/wpp/>
- Ngom, M. (2011). Intégration régionale et politique de la concurrence dans l'espace CEDEAO. *Revue internationale de droit économique*, t.XXV(3), 333. <https://doi.org/10.3917/ride.253.0333>
- No. 14843. Treaty of the Economic Community of West African States (ECOWAS). Concluded at Lagos on 28 May 1975. (1999). Dans United Nations Office of Legal Affairs, *Treaty Series 1690* (p. 487-502). UN. <https://doi.org/10.18356/e17f879a-en>
- Nubukpo, K. (2007). Politique monétaire et servitude volontaire : La gestion du franc CFA par la BCEAO. *Politique africaine*, 105(1), 70. <https://doi.org/10.3917/polaf.105.0070>
- Observatory of Economic Complexity. (2018). Nigeria. <https://oec.world/en/profile/country/nga>
- Ojakorotu, V., & Adeleke, A. A. (2018). Nigeria and Conflict Resolution in the Sub-regional West Africa : The Quest for a Regional Hegemon? *Insight on Africa*, 10(1), 37-53. <https://doi.org/10.1177/0975087817735386>
- Olofin, S., Salisu, A., Ademuyiwa, I., & Owuru, J. (2014). Determinants of a Successful Regional Trade Agreement in West Africa. Dans D. Seck (Éd.), *Regional Economic Integration in West Africa* (p. 181-211). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-319-01282-7_8

- Oloruntoba, S. O. (2016). ECOWAS and Regional Integration in West Africa : From State to Emerging Private Authority: ECOWAS and Regional Integration, Non-state Actors. *History Compass*, 14(7), 295-303. <https://doi.org/10.1111/hic3.12317>
- Owusu, G. (2013). Influences extérieures sur l'intégration économique et commerciale régionale en Afrique de l'Ouest. Dans *Commerce régional et l'intégration monétaire en Afrique de l'Ouest et en Europe*. IAO-ZEI PAPIER No. 6
- Pharatlhatlhe, K & Vanheukelom, J. (Février 2019). Financing the African Union – on mindsets and money. ECDPM discussion paper 240. [En ligne] <https://ecdpm.org/publications/financing-the-african-union-on-mindsets-and-money/>
- Programme des Nations-Unies pour le développement. (2019). Indice de développement humain. [En ligne] <http://hdr.undp.org/en/data>
- Ravenhill, J. (2016). Regional Integration in Africa : Theory and Practice. Dans D. H. Levine & D. Nagar (Éds.), *Region-Building in Africa* (p. 37-52). Palgrave Macmillan US. https://doi.org/10.1057/9781137586117_3
- Regional Integration in West Africa* (OECD Development Centre Working Papers No 170; OECD Development Centre Working Papers, Vol. 170). (2001). <https://doi.org/10.1787/751603543122>
- Robson, P. (1983). *Integration, development, and equity : Economic integration in West Africa*. G. Allen & Unwin.
- Ross, L. R., & North-South Institute (Ottawa, Ont.). (2007). *États fragiles ou développement défaillant?* Institut nord-sud. <http://www.deslibris.ca/ID/215668>
- Saliba-Couture, C. (2012). *Les liens entre sécurité et développement : De l'évidence à l'ambiguïté*. Harmattan.

- Saudubray, F. (2008). Les vertus de l'intégration régionale en Afrique. *Afrique contemporaine*, 227(3), 175. <https://doi.org/10.3917/afco.227.0175>
- Saurugger, S. (2010). Chapitre 2 / Néofonctionnalisme. Dans *Théories et concepts de l'intégration européenne* (p. 67-92). Presses de Sciences Po; Cairn.info. <https://www.cairn.info/theories-et-concepts-de-l-integration-europeenne--9782724611410-p-67.htm>
- Schneider, C. J. (2017). The Political Economy of Regional Integration. *Annual Review of Political Science*, 20(1), 229-248. <https://doi.org/10.1146/annurev-polisci-051215-023006>
- Schor, A.-D. (2009). La théorie des zones monétaires optimales : L'optimum, le praticable, le crédible et le réel. *L'Actualité économique*, 76(4), 545-576. <https://doi.org/10.7202/602337ar>
- S&P Global Ratings. (17 février 2020). Entrée dans l'âge de l'eco : implications de la réforme monétaire en Afrique de l'Ouest.
- Seck, D. (2012). L'UEMOA à 15 ans : Bilan et stratégies futures. Dans E. T. Ayuk & S. T. Kaboré (Éds.), *S'intégrer pour s'enrichir* (p. 19-43). Springer New York. https://doi.org/10.1007/978-1-4614-1234-2_2
- Semedo, G., Gautier, L., & Bensafta, K. M. (2013). Pôles de convergence, gains dynamiques de l'intégration économique et monétaire en Afrique de l'Ouest : Une approche en termes de clusters. *L'Actualité économique*, 88(1), 37-85. <https://doi.org/10.7202/1014026ar>
- Shaw, T. M. (2016). African Agency Post-2015 : The Roles of Regional Powers and Developmental States in Regional Integration. Dans D. H. Levine & D. Nagar (Éds.), *Region-Building in Africa* (p. 109-126). Palgrave Macmillan US. https://doi.org/10.1057/9781137586117_7
- Söderbaum, F. (2017). Swedish Development Cooperation and Ownership of African Regional Organizations. *Forum for Development Studies*, 44(3), 357-375. <https://doi.org/10.1080/08039410.2017.1382088>

- Soldatos, P. (2011). LE GLISSEMENT CONSTITUTIONNEL DE LA CE/UE VERS UNE GOUVERNANCE DUALE ET POLYARCHIQUE (*). *Revue de l'Union Européenne*, 546, 147-155, 1. Business Premium Collection; International Bibliography of the Social Sciences (IBSS); Politics Collection.
- Spierling, S. 2011. ECOWAS in Crisis Mode. Strengths and limits of regional security policy in Africa. FES Perspective / Regional Policy in West Africa. Berlin: Friedrich Ebert Stiftung.
- Stapel, S., & F. Söderbaum. 2017. Mapping and problematizing external funding to the AU and the RECs. Paper for the GCGD conference, 6-7 November 2017: Theme 3: Aid and migration.
- Tavares, R., & Tang, V. (2011). Regional economic integration in Africa: Impediments to progress? *South African Journal of International Affairs*, 18(2), 217-233.
<https://doi.org/10.1080/10220461.2011.588826>
- Taylor, A.M. (Mars 2004). La finance mondiale hier et aujourd'hui. Finance & Développement. [En ligne] <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2004/03/pdf/taylor.pdf>
- Taylor, I. (2019). France à fric : The CFA zone in Africa and neocolonialism. *Third World Quarterly*, 40(6), 1064-1088. <https://doi.org/10.1080/01436597.2019.1585183>
- The World Bank Group. (2020). World Bank Country and Lending Groups. [En ligne] <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519>
- Torres, C., Seters, J. van. (2016). Overview of trade and barriers to trade in West Africa: Insights in political economy dynamics, with particular focus on agricultural and food trade. (Discussion Paper 195). Maastricht: ECDPM. [En ligne] <https://ecdpm.org/publications/trade-barriers-west-africa-political-economy-agricultural-food/>
- Transparency International. (2020) Corruption Perceptions Index 2019. [En ligne] https://images.transparencycdn.org/images/2019_CPI_Report_EN_200331_141425.pdf

- Tsigbé, K.N et Kpaye. K.B. (2017). La question de la libre circulation des biens dans l'espace CEDEAO (1975 - 2015). Dans *Revue Interventions économiques*, Hors-série. Transformations. [En ligne] <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/5709>
- Tuluy, H. (2016). Regional Economic Integration in Africa. *Global Journal of Emerging Market Economies*, 8(3), 334-354. <https://doi.org/10.1177/0974910116677790>
- Udogu, E. I. (1999). Economic Community of West African States : From an Economic Union to a Peacekeeping Mission? *The Review of Black Political Economy*, 26(4), 55-74. <https://doi.org/10.1007/s12114-999-1012-5>
- United Nations, African Union, & African Development Bank (Éds.). (2017). *Assessing regional integration in Africa VIII : Bringing the Continental Free Trade Area about*. Publications Section, Economic Commission for Africa.
- United Nations Conference on Trade and Development. (2019). *Economic development in Africa report 2019 : Made in Africa : rules of origin for enhanced intra-African trade*. https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/aldcafrica2019_en.pdf
- Viner, J. (1950) The customs union issue. Carnegie Endowment for International Peace, New York
- Voice of Nigeria. (2018). Nigeria contributes \$710m to ECOWAS more than 13 countries. [En ligne] <https://www.von.gov.ng/nigeria-contributes-710m-to-ecowas-more-than-13-countries/>
- World Trade Organization. (2011). *World Trade Report 2011 : The WTO and Preferential Trade Agreements: From Co-Existence to Coherence*. WTO. <https://doi.org/10.30875/b51b2f2c-en>
- Yang, Z., & Abdollahian, M. (2014). Trade networks, regional agreements and growth. Dans *Handbook of the International Political Economy of Trade*. Edward Elgar Publishing. <https://www.elgaronline.com/view/edcoll/9781781954980/9781781954980.00009.xml>

Yates, D. A. (2018). Paradoxes of Predation in Francophone Africa. *International Journal of Political Economy*, 47(2), 130-150. <https://doi.org/10.1080/08911916.2018.1497505>